



Editorial

2010 PAS FACILE... 2011 DIFFICILE !

Coups durs, répercussions du contexte international sur le territoire communal... l'année ne fut pas de tout repos !

Récession, augmentation des tâches administratives, réduction ou "nouvelle donne" des subventions traditionnelles, délais fort longs d'instruction des dossiers... ont freiné incontestablement la réalisation des projets importants des petites communes.

Verjon n'a pas échappé à cette triste règle.

Le lourd dossier verjonnais concernant l'aménagement de la place et la mise en sécurité de la traversée du village (dont l'étude est pourtant bien avancée) fait désormais l'objet d'une véritable course aux subventions annexes.

Sans subventions conséquentes, cette réalisation ne pourra se faire rapidement, car il est hors de question de pénaliser les finances locales qui se portent bien.

Gardant un moral d'acier face à ces impondérables, solidaire et fidèle à ses engagements, le Conseil Municipal a décuplé toute son énergie, pour défendre, avec bon sens, les intérêts de notre collectivité et continuer d'avancer, avec pour seul mot d'ordre : POSITIVER !

Vous découvrirez d'ailleurs, au fil des pages du "Petit Verjonnais N°10", la présentation détaillée des réalisations et des équipements effectifs depuis 2011, de même que les dossiers en cours.

Rétrospective des nombreuses animations ou activités associatives de qualité, ayant rythmé la vie de notre village l'an passé, complète comme de tradition les informations municipales.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, la Municipalité vous souhaite bonne lecture de ce bulletin et vous adresse, verjonnais et verjonnaises, ses meilleurs vœux pour 2012.

Le Maire : Marie-Pierre Laurent

Sommaire

| | |
|---|-------------|
| Chapitre I : Vie Municipale | P 3 à P 4 |
| Chapitre II : Finances Communales | P 5 à P 6 |
| Chapitre III : Bâtiments, Biens communaux | P 7 à P 8 |
| Chapitre IV : Cimetière | P 9 |
| Chapitre V : Réseaux | P 10 à P 11 |
| Chapitre VI : Voirie | P 12 |
| Chapitre VII : Bois, Baux ruraux, Environnement | P 13 à P 14 |
| Chapitre VIII : Gestion des Déchets Ménagers | P 15 à P 16 |
| Chapitre IX : Urbanisme | P 17 à P 18 |
| Chapitre X : Sécurité, Santé Publique | P 19 à P 20 |
| Chapitre XI : Social, Solidarité | P 21 à P 22 |
| Chapitre XII : Vie Locale | P 23 à P 28 |
| Chapitre XIII : Vie Associative | P 29 à P 32 |
| Mémo Utile | P 33 à P 34 |
| Calendrier Manifestations 2012 | P 35 |

· directeur de la publication : le maire marie-pierre laurent
· rédaction : commission municipale n°3
· crédit photos : amicale des sapeurs pompiers -
a. bernard de donpsure - n. bonanséa-muller - cesr -
cc du canton de coligny - i. cazenave - b. fargeot - heder -
p. jamme - p. laurent - j.p. marguin - n. mornay
· impression : i.d. fix ' communication
· tirage : 180 exemplaires

... Chapitre I - Vie Municipale ...

A) UN SECRÉTARIAT DE MAIRIE À VOTRE SERVICE...

- ➔ Le Secrétariat de mairie est assuré par *Chantal LARCHER*. Vous pouvez la contacter :
 - par Téléphone/Répondeur au : 04 74 51 51 81
 - par Fax au : 04 74 51 53 29 ou par e-mail : mairie.verjon@wanadoo.fr -
 - sur place : permanences ouvertes au public le mardi et le jeudi, de 17 à 19h (de début avril à fin octobre) ou de 16h30 à 18h30 (de début septembre à fin mars). **MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES.**
- ➔ En cas d'urgence (hors permanence), laissez un message sur le répondeur de la mairie, ou appelez le Maire au 09 75 41 16 92, ou les Adjoints : *Christian BOLOMIER* au 06 78 79 99 96, *Philippe JAMME* au 04 74 51 57 86, *Thierry JACQUET* au 04 74 51 58 63.
- ➔ Pour tout RDV avec le Maire et les Adjoints, contactez le Secrétariat de mairie.

B) UN CONSEIL MUNICIPAL À VOTRE ÉCOUTE...



- ➔ En place depuis le 15/03/08, le Conseil municipal est composé d'onze élus : *Marie-Pierre LAURENT* (Maire), *Christian BOLOMIER* (1^{er} Adjoint), *Philippe JAMME* (2^{ème} Adjoint), *Thierry JACQUET* (3^{ème} Adjoint), *Philippe BOLOMIER*, *Christian BUATOIS*, *Raphaël BURTIN*, *Jean-Pierre MARGUIN*, *Odile MULLER*, *Muriel RENOUD*, *Corinne TALON* (Conseillers).
- ➔ Sept commissions municipales, placées sous la présidence du Maire, sont chargées d'instruire les différents dossiers soumis au Conseil.
- ➔ Les élus restent à votre disposition. N'hésitez pas à les contacter en mairie, si nécessaire.

RAPPEL DES REPRÉSENTATIONS COMMUNALES

- Représentation au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain : *Philippe Jamme* (Délégué titulaire), *Jean-Pierre Marguin* (Délégué suppléant).

- Représentation au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Sevron et du Solnan : *Philippe Bolomier*, *Christian Buatois* (Délégués titulaires), *Raphaël Burtin*, *Jean-Pierre Marguin* (Délégués suppléants).
- Représentation au Syndicat des Eaux Bresse Revermont : *Christian Bolomier*, *Jean-Pierre Marguin* (Délégués titulaires), *Christian Buatois*, *Philippe Jamme* (Délégués suppléants).
- Représentation au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Coligny : *Thierry Jacquet*, *Corinne Talon* (Délégués).
- Représentation à la Communauté de Communes du Canton de Coligny : *Christian Bolomier*, *Marie-Pierre Laurent* (Délégués titulaires), *Odile Muller*, *Muriel Renoud* (Déléguées suppléantes).
- Représentation à la Défense du Territoire : *Philippe Jamme* (Correspondant).
- Représentation au Collège des élus du CNAS : *Marie-Pierre Laurent* (Déléguée).
- Représentation à la Sécurité Routière : *Philippe Jamme* (Délégué).

RAPPEL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission N°1 :

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Philippe Jamme (Responsable),
Christian Bolomier, *Christian Buatois*, *Raphaël Burtin*,
Jean-Pierre Marguin, *Odile Muller*.

Commission N°2 :

VOIRIE - RÉSEAUX - URBANISME

Christian Bolomier (Responsable),
Philippe Bolomier, *Thierry Jacquet*,
Philippe Jamme, *Jean-Pierre Marguin*, *Corinne Talon*.

Commission N°3 :

ENVIRONNEMENT - FLEURISSEMENT - BOIS VIE AGRICOLE

Raphaël Burtin (Responsable),
Christian Bolomier, *Philippe Bolomier*, *Christian Buatois*,
Thierry Jacquet, *Muriel Renoud*.

Commission N°4 :

ANIMATION - COMMUNICATION - LOISIRS - TOURISME

Thierry Jacquet (Responsable),
Jean-Pierre Marguin, *Odile Muller*, *Muriel Renoud*,
Corinne Talon.

Commission N°5 :

CIMETIÈRE

Philippe Jamme (Responsable),
Christian Bolomier, *Philippe Bolomier*, *Raphaël Burtin*,
Thierry Jacquet, *Jean-Pierre Marguin*, *Muriel Renoud*,
Corinne Talon.

Commission N°6 :

APPELS D'OFFRES

Christian Bolomier, *Thierry Jacquet*, *Philippe Jamme*
(membres titulaires).
Christian Buatois, *Raphaël Burtin*, *Odile Muller*
(membres suppléants).

Commission N°7 :

CARTE COMMUNALE

Christian Bolomier, *Odile Muller* (membres titulaires).
Philippe Bolomier, *Jean-Pierre Marguin*
(membres suppléants).

C) DES INFORMATIONS MUNICIPALES À VOTRE DISPOSITION...

Comptes-rendus des réunions du Conseil municipal et de la Communauté de Communes, rapports divers, réglementations, enquêtes publiques et autres informations diverses sont affichés systématiquement sur les deux panneaux municipaux (apposés sur la façade de la mairie et à l'intérieur de l'abri-bus). Merci de les consulter régulièrement.

D) LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES...

Afin d'optimiser les délais de certification des actes verjonnois en Préfecture, une convention de télétransmission a été signée fin 2011.

E) UN PROGRAMME D'ARCHIVAGE À VENIR...

L'archivage officiel des pièces communales devenant nécessaire, la commune s'est inscrite en 2011 auprès du CDG de Péronnas pour une mission (sur place, de deux semaines) dont le montant estimatif s'élève à 3 250 € TTC. Les délais de réalisation étant très longs, ce programme sera en principe effectué en 2012.

F) DES EMPLOYÉS COMMUNAUX FORMÉS, AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ...

➔ Par leur travail de qualité et leur efficacité, les quatre employés communaux (agents à temps non complet) se sont dévoués pour la collectivité. Félicitations à :



- *Chantal LARCHER* -Secrétaire de mairie- dont le temps de travail (en raison d'une augmentation conséquente des tâches administratives déléguées au Secrétariat) a été porté depuis le 1er mai 2011 à 22h/semaine,

- *Solange MAURY* -Employée de l'Agence Postale Communale/Chargée de la gestion des locations à la Salle Polyvalente- (16h/semaine),

- *Christelle JACQUET* -Employée de Service- (3h15/semaine)

- *Christian MAYER* -Cantonnier - (27h/semaine).

➔ En 2011, soirée thématique sur la gestion des déchets, de même que différents stages (sur la retraite, les accidents du travail, la refonte de la taxe d'aménagement...) sont venus parfaire la formation de nos agents communaux.

➔ Un grand merci à *Babeth PERRIN* (Le Château) qui, en l'absence de Chantal, a pris le relais au Secrétariat de mairie, 8h/semaine du 21 juin au 21 juillet 2011.

G) INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE...

➔ Elles sont reçues en mairie toute l'année (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile). Attention, les personnes non inscrites sur la liste électorale de Verjon au 31/12/11, ne pourront pas voter au village en 2012, mais devront voter à l'endroit où elles étaient précédemment inscrites.

➔ Chargée de la mise à jour régulière (plusieurs fois/an) de la liste locale, la Commission Électorale est composée de *Marie-Pierre LAURENT* (Maire, Président de droit), *Madeleine TOURNIER* (Déléguée du Préfet de l'Ain) et *Colette VITTE* (Déléguée du TGI de Bourg-en-Bresse).

H) AU CALENDRIER ÉLECTORAL 2012...

➔ L'élection présidentielle est programmée le 22 avril 2012 (1^{er} Tour) et le 6 mai 2012 (2^{ème} Tour).

➔ Les élections législatives sont prévues le 10 juin 2012 (1^{er} Tour) et le 17 juin 2012 (2^{ème} Tour).

➔ Le Bureau de vote verjonnois est situé en mairie, salle du Conseil municipal.

I) LE RECENSEMENT AU SERVICE NATIONAL...

➔ Les jeunes gens (garçons/filles) ont l'OBLIGATION de se faire recenser avant la fin du 3^{ème} mois suivant la date de leur 16^{ème} anniversaire. Se présenter en mairie avec le livret de famille.

➔ Une attestation de recensement leur sera délivrée; attestation nécessaire pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire...

... Chapitre II - Finances Communales ...

A) LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2011...

➔ Le tarif de la redevance assainissement (recouvrée en 2011 pour la commune via vos factures SOGEDO) comprenait pour chaque abonné : une part fixe annuelle de 55 € et une part proportionnelle en fonction des consommations réelles d'eau à 0,66 € /m³.

| Budget Annexe Primitif - Section FONCTIONNEMENT DEPENSES | Année 2011 en EUROS |
|---|--------------------------------|
| Frais généraux | 3.595,00 |
| Charges financières | 10.523,00 |
| Dotation aux amortissements | 15.632,00 |
| Dépenses imprévues | 238,00 |
| TOTAL DEPENSES | 29.988,00 |

| Budget Annexe Primitif - Section FONCTIONNEMENT RECETTES | Année 2011 en EUROS |
|---|--------------------------------|
| Excédent antérieur reporté | 9.929,00 |
| Branchements | 762,00 |
| Redevances | 11.500,00 |
| Subvention commune | 1.024,00 |
| Amortissements | 6.773,00 |
| TOTAL RECETTES | 29.988,00 |

| Budget Annexe Primitif - Section INVESTISSEMENT DEPENSES | Année 2011 en EUROS |
|---|--------------------------------|
| Subventions d'équipement (amortissements) | 6.773,00 |
| Emprunts | 5.406,00 |
| Immobilisations en cours | 9.505,00 |
| Dépenses imprévues | 499,00 |
| TOTAL DEPENSES | 22.183,00 |

| Budget Annexe Primitif - Section INVESTISSEMENT RECETTES | Année 2011 en EUROS |
|---|--------------------------------|
| Excédent antérieur reporté | 6.551,00 |
| Amortissement des immobilisations | 15.632,00 |
| TOTAL RECETTES | 22.183,00 |

B) LES TAUX DES 4 TAXES EN 2011...

➔ Suite à la réforme de la taxe professionnelle (remplacée par la CFE) et aux nouvelles bases notifiées par l'Etat pour les taux d'imposition des 4 taxes directes locales en 2011, le Conseil a décidé de maintenir ces taux pour l'année en référence, à savoir :

- 14,01 % pour la Taxe d'Habitation,
- 8,31 %, pour le Taxe Foncière Bâtie,
- 28,17 % pour la Taxe Foncière non Bâtie,
- 17,73 % pour la CFE.

➔ Les produits des contributions directes se sont portés à 63 522 € pour 2011.

➔ Obligatoire depuis cette année, une participation de 13 782 € a été reversée par la commune à l'Etat, au titre du FNGIR.

C) DES DOTATIONS 2011 EN HAUSSE...

En 2011, le montant total des dotations de l'Etat allouées à la commune (hors frais d'élections) s'est porté à 55 753 € ; soit 3092 € supplémentaires.

D) LE BUDGET PRINCIPAL 2011...

| Budget Principal Primitif - Section FONCTIONNEMENT DEPENSES | Année 2011 en EUROS |
|--|--------------------------------|
| Charges à caractère général (eau, électricité, combustibles, entretien des bâtiments des voies et réseaux, matériels, etc...) | 86.207,00 |
| Charges de personnel | 58.890,00 |
| Dépenses imprévues de fonctionnement | 1.998,00 |
| Virement à la section d'investissements | 76.513,00 |
| Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions, contingents et participations) | 51.991,00 |
| Charges financières (Intérêts des emprunts) | 2.008,00 |
| Titres annulés (exercice antérieur) | 30,00 |
| Autres charges exceptionnelles | 1.400,00 |
| Dotations aux amortissements | 11.888,00 |
| Reversement FNGIR | 12.792,00 |
| TOTAL DEPENSES | 303.717,00 |
| Budget Principal Primitif - Section FONCTIONNEMENT RECETTES | Année 2011 en EUROS |
| Excédent antérieur reporté | 100.864,00 |
| Produits des services | 13.480,00 |
| Impôts et taxes | 63.800,00 |
| Dotations et participations | 105.413,00 |
| Autres produits de gestion courante | 20.160,00 |
| TOTAL RECETTES | 303.717,00 |
| Budget Principal Primitif - Section INVESTISSEMENT DEPENSES | Année 2011 en EUROS |
| Solde d'exécution reporté | 8.680,00 |
| Dépenses imprévues d'investissement | 406,00 |
| Emprunts | 12.379,00 |
| Dépôts et cautionnements | 630,00 |
| Carte communale | 5.775,00 |
| Etude Sécurité carrefour | 43.728,00 |
| Etude et travaux cimetière | 8.058,00 |
| Etude secteur Grandes Vignes | 1.700,00 |
| Agencement Secrétariat de mairie | 600,00 |
| Panneaux, signalétique hameaux | 3.500,00 |
| Matériel incendie CPINI + bornes + extincteurs | 12.001,00 |
| Chauffage salle polyvalente | 2.500,00 |
| Acquisitions de matériels divers | 1.045,00 |
| Mobilier | 950,00 |
| Aménagement VC N°10 | 31.327,00 |
| Etude accessibilité | 1.400,00 |
| Opérations patrimoniales constructions | 14.538,00 |
| TOTAL DEPENSES | 149.217,00 |
| Budget Principal Primitif - Section INVESTISSEMENT RECETTES | Année 2011 en EUROS |
| Virement de la section de fonctionnement | 76.513,00 |
| Excédents de fonctionnement | 28.928,00 |
| FCTVA | 15.500,00 |
| Dépôts et cautionnements | 630,00 |
| Amortissement subvention d'équipement | 11.888,00 |
| Subventions SDIS et Amicale des Pompiers | 1.220,00 |
| Opérations patrimoniales frais d'études | 14.373,00 |
| Opérations patrimoniales frais d'insertion | 165,00 |
| TOTAL RECETTES | 149.217,00 |

E) DES SEUILS DE MARCHÉS PUBLICS REVUS...

➔ A compter du 1^{er} janvier 2012, les acheteurs publics devront, afin de déterminer la procédure à mettre en œuvre et les mesures de publicité à effectuer, appliquer les seuils suivants :

- 130 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et de services pour l'Etat,
- 200 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services pour les collectivités,
- 400 000 € HT pour le seuil spécifique applicable aux entités adjudicatrices,
- 5 000 000 € HT pour les marchés de travaux.

➔ Le décret français procédant au relèvement du seuil de dispense de procédure et mise en cohérence d'autres seuils a été publié le 11 décembre 2011 au Journal officiel. Il relève le seuil de dispense de procédure à 15 000 € HT, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

... Chapitre III - Bâtiments, Biens Communaux ...

A) DES ENTRETIENS DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX...

- Quatre convecteurs neufs ont été installés par les Ets Dufour au logement communal de la mairie pour 645,07 € TTC.
- De même, un chauffe-eau a été remplacé par les Ets Bolomier-Burdeyron pour un montant de 942,12 € TTC.

B) DE NOMBREUX TRAVAUX RÉALISÉS A LA SALLE POLYVALENTE...

- Dans le cadre de l'entretien de la salle polyvalente, les dalles abîmées du plafond ont été changées ; trois cartons de dalles neuves étant commandés à Point P (Bourg) pour 366,63 € TTC.
- Nettoyages annuels de la hotte et de la VMC ont également été assurés par le cantonnier.



→ Fin d'année, un nettoyage complet de la salle et de sa cuisine (du sol au plafond, chaises comprises) a été effectué par l'entreprise Caro Nettoyage (Vonnas) pour un montant de 491,52 € TTC. Un projet d'entretien régulier de la salle sera d'actualité en 2012.

→ Des travaux d'électricité (néons, lampes des blocs de sécurité et des blocs d'ambiance...) et des contrôles obligatoires (électricité, chauffage, conduits, test alarme) ont été réalisés en 2011, par les Ets Dufour.

→ En plus du contrôle annuel des extincteurs (par Eurofeu), ont été effectués en 2011 :

- un contrôle amiante du bâtiment avec analyse des dalles plafond par la société ACDI pour 180 € TTC (contrôle négatif pour le bâtiment principal),

- un contrôle de la cuisinière gaz par les Ets Cuny pour 133,95 € TTC,

- l'achat d'un extincteur supplémentaire spécifique au tableau électrique, la fixation des extincteurs à hauteur réglementaire et la pose de plaques d'identification des appareils par Eurofeu pour un montant de 180,30 € TTC.

→ Un plan d'évacuation faisant état des emplacements de coupure des fluides et de la situation des extincteurs (en cas d'intervention des pompiers) a été commandé à Eurofeu pour 215,28 € TTC.

→ Des travaux complémentaires (gainage inox et arrêt coupe-feu de la cuisinière, compteurs...) seront envisagés début 2012.



C) DES ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES EN MAIRIE...

- Deux placards pour la cuisine de la salle communale, deux porte-manteaux et une machine à café sont venus compléter les équipements de la mairie. L'étagère commandée pour le secrétariat reste en attente de livraison.
- Un achat de boîtes et classeurs d'archivage pour le Secrétariat de mairie a été voté fin d'année pour 780 € TTC.

D) DÉMÉNAGEMENT ET CONTRÔLE DE L'ANCIENNE COLONIE...



→ En prévision de la vente de l'ancienne colonie, la commune et les associations ont déménagé leur matériel respectif vers le nouvel atelier et dans le bâtiment de l'ancien alambic.

→ D'autre part, la commune a satisfait à l'obligation de diagnostic amiante du bâtiment, réalisé par la société ACDI pour 320 € TTC (résultat négatif).

E) LE NOUVEL ALAMBIC EN SERVICE...

Après travaux de finition, transfert, réalisés et financés par la CUMA de DISTILLATION verjonnaise (présidée par *Laurent CHAUDOUET*), puis agrément donné par les Services des Douanes, le nouvel alambic installé à côté du CPINI (dans le bâtiment communal d'En Auza) a pris du service en cette fin d'année.



F) ENTRETIENS ET PROJETS À L'ÉGLISE...

→ En panne, la cellule de l'horloge de l'église a été changée début d'année pour 362 € TTC par la Société Tout pour le Clocher.

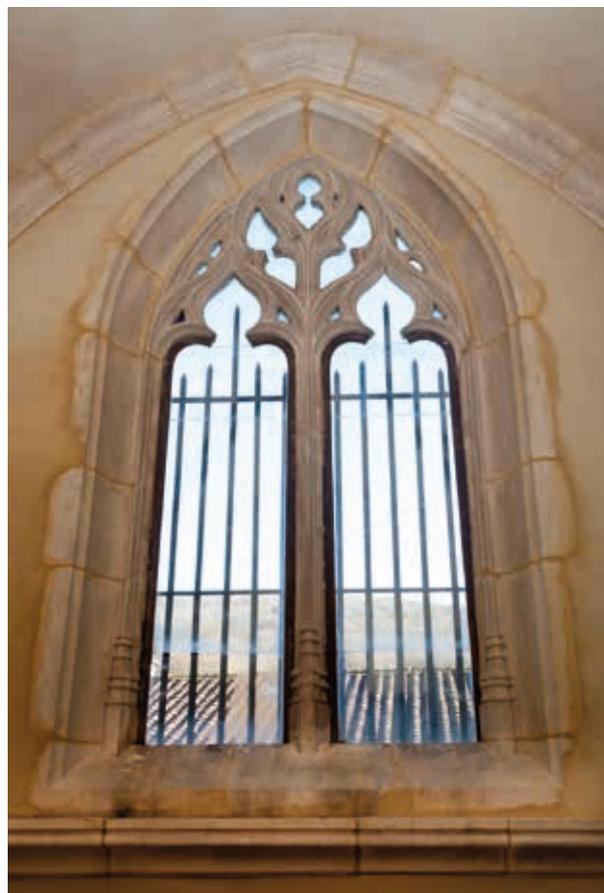
→ Plus longs furent les délais de livraison des pièces nécessaires à la réparation de la sonnerie des cloches de l'église qui pendant plusieurs mois ne sonnaient que les 1/2 heures. Mais voici chose faite. Cette réparation s'est portée à 538,20 € TTC.



→ A l'initiative du Comité de Restauration de l'église, en partenariat avec la commune, deux projets ont vu le jour en 2011 ; à savoir :

- la fermeture avec éclairage de l'enfeu, pour permettre l'exposition et la mise en sécurité des objets d'art de l'église, dans la Chapelle Seigneuriale,
- la restauration de deux vitraux et la création d'un vitrail dans l'église.

Ces projets ont fait l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Général de l'Ain et de la DRAC et bénéficieront d'une aide financière du Comité. Leur réalisation sera d'actualité l'an prochain (confère article page 31).



... Chapitre IV - Cimetière ...

A) LA MISSION DE RESTRUCTURATION SE POURSUIT...

- Datant du début du XIX^{ème} siècle, le cimetière communal n'avait jamais été remis en conformité. Afin d'améliorer décence et conditions d'utilisation du site, puis de pouvoir engager les travaux nécessaires à sa modernisation et à sa mise aux normes, un programme de restructuration complète est engagé depuis septembre 2008 pour 4 ans (délai légal). Cette mission a été confiée au Cabinet FINALYS ENVIRONNEMENT.
- La liste des tombes concernées est affichée à l'entrée du cimetière et en mairie.



Des petits panneaux spécifiques sont installés sur les tombes visées par cette procédure ; **panneaux qu'il est formellement interdit d'enlever**. Merci de bien vouloir noter les références de sépulture (N° de concession) et de vous rapprocher de la mairie.

→ **Il est rappelé aux familles concernées par la procédure de reprise des tombes, que si aucune démarche n'est faite avant le 30 novembre 2012 pour conserver leurs tombes, les reprises par la commune seront par conséquent effectives et réalisées.**

→ **En cette fin d'année 2011, seulement une vingtaine de tombes ont été régularisées par les familles, sur les 156 concernées ! Il devient urgent de vous manifester.**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Secrétariat de mairie, aux horaires des permanences.

B) UNE PREMIÈRE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉGAGÉE POUR UNE REPRIS PARTIELLE...

- Une enveloppe de 6 700 € a été immobilisée sur les fonds propres communaux 2011, en prévision d'une première reprise partielle de concessions.
- Cette somme sera reportée au budget 2012.

C) LA NUMÉRISATION DES TOMBES...

- La commune est dotée d'un logiciel spécifique pour la gestion de son cimetière.
- Chaque tombe est répertoriée et photographiée. Pour assurer le suivi nécessaire, la commune a acheté cette année un appareil photo numérique d'un montant de 249 € TTC.



... Chapitre V - Réseaux ...

A) LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SIEA...

- ➔ En application des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Électricité, d'énergie et de e-communication de l'Ain, le Conseil municipal a transféré, à l'automne, sa compétence "Éclairage Public" à ce syndicat.
- ➔ Ce dernier exerce désormais la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant :
 - la maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations,
 - la maintenance préventive et curative des installations,
 - la passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique,
 - la passation de tout contrat afférent au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux.



- ➔ Ce transfert de la compétence "Éclairage Public" au Syndicat, fera l'objet d'un audit contradictoire, permettant de définir un coefficient correcteur en minoration ou en majoration en fonction des consommations réelles de la commune pour l'année complète précédente. Seront donc prises en compte les consommations de 2010 pour la cotisation 2012 (correspondant à la 1^{ère} année du nouveau système de cotisation).

NOTE :

Rapport annuel et compte-rendu financier 2010 du SIEA sont à votre disposition pour consultation, en mairie.

B) DE GROS TRAVAUX DE RENFORCEMENT "EAU ET DÉFENSE INCENDIE"...



- Dans le but d'améliorer la pression du réseau d'eau potable et la défense incendie du secteur allant de l'ancienne colonie à Saint-Roch, le Syndicat des Eaux Bresse-Revermont, en 2011 :
- a supprimé les anciennes conduites devenues obsolètes,
 - puis procédé à la pose de canalisations neuves (en fonte ductile) et à la reprise des branchements afférents.
- Ce programme de travaux importants a été financé intégralement par le Syndicat des Eaux.

C) LA TRANSPARENCE SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

- ➔ En 2011, le réseau d'eau potable de la commune est resté inchangé.
- ➔ Rapport annuel et compte-rendu financier du Syndicat des Eaux Bresse-Revermont sont à votre disposition pour consultation, en mairie. Il en est de même pour l'analyse de l'eau potable réalisée par la DDASS (une fois par an) et dont les résultats sont adressés en mairie en fin d'année.
- ➔ Il appartient à chaque abonné de vérifier périodiquement l'absence de fuite après compteur (compteur dans regard extérieur).

L'existence d'un réducteur de pression est conseillé (matériel à charge des abonnés).

D) DES RACCORDEMENTS À L'ANCIENNE COLONIE ET AUX BATTOIRS ...

- ➔ Réalisé à l'automne par les Ets Roux, le raccordement du bâtiment communal au réseau collectif d'assainissement est désormais effectif.
- ➔ Dans le cadre des travaux de réfection de la VC 10 aux Battoirs, afin de ne pas endommager la voirie neuve, des travaux de raccordement d'une parcelle privée ont été réalisés par anticipation, avec l'accord de son propriétaire, pour un montant de 1 667,52 € ; somme qui sera remboursée intégralement à la commune par ce propriétaire.

E) UN PLAN DE ZONAGE EFFECTIF ET UNE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT...

- ➔ En vigueur depuis le 02/11/06 le Plan de Zonage d'Assainissement de la commune (PZA) régit l'ensemble du territoire en la matière.
- ➔ Il fixe et rend obligatoire pour chaque parcelle constructible, le type d'installation préconisée, à savoir : assainissement collectif ou assainissement individuel (dit non collectif).
- ➔ Ce document est consultable en mairie.



F) LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAL...

- ➔ Approuvé par le Conseil municipal en 2011, le Rapport annuel du Service d'Assainissement Communal 2010 est consultable en mairie. Ce service a enregistré 118 abonnés au 1^{er} janvier 2010.
- ➔ La station d'épuration (lagunage naturel) des Nièvres est contrôlée plusieurs fois par an par la SATESE.
- ➔ Concernant le fonctionnement de la lagune, aucune anomalie n'a été relevée en 2011. **Son bon fonctionnement lui a même valu cette année une "prime pour épuration" d'un montant de 1 086,78 €, attribuée par l'Agence de l'Eau.**

G) LE SPANC, UN SERVICE COMMUNAUTAIRE CONSACRÉ AUX INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF OU AUTONOME...

➔ Pourquoi un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ?

Dans le cadre de la loi du 3 janvier 1992, le zonage d'assainissement répond aux obligations réglementaires. Il définit :

- des zones d'assainissement collectif dont la compétence est exercée par chaque commune,
- des zones d'assainissement non collectif dont la compétence a été transférée à la Communauté de Communes du Canton de Coligny avec la création du SPANC depuis le 1^{er} janvier 2010.

➔ **Si votre installation relève du NON COLLECTIF**, vous avez eu ou aurez prochainement la visite d'un technicien chargé d'effectuer le diagnostic de bon fonctionnement de votre équipement, c'est-à-dire un état des lieux de votre installation d'assainissement non collectif.

➔ En plus des informations sur les différents modes de traitement, des conseils sur le bon entretien de votre fosse, vous avez maintenant la possibilité de vous inscrire auprès de la Communauté de Communes du Canton de Coligny pour des vidanges groupées, soit à l'automne 2012, soit au printemps 2013. Ce nouveau service, à tarif très préférentiel, vous est proposé exclusivement dans le cadre d'un entretien régulier de votre fosse.



photo A. Guillet, technicien, mesure les boues

➔ **ATTENTION** : nouveauté réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2011, le vendeur d'une habitation ayant un dispositif ANC a obligation de **justifier de l'état de son installation** en fournissant le rapport de diagnostic (au même titre que l'amiante, l'électricité...).
Durée de validité : 3 ans.
En cas de non-conformité, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte de vente.

Renseignements :
Communauté de Communes du Canton de Coligny
Aurélien GUILLET. Tél : 04 74 42 21 11



... Chapitre VI - Voirie ...

A) DES ENTRETIENS RÉGULIERS...

- ➔ Comme chaque année, notre cantonnier s'est employé à entretenir soigneusement voies communales et rurales.
- ➔ Divers travaux d'entretien (passage de la balayeuse sur la place, recharge en gravillons, mise à disposition d'un atelier de PAT manuel...) ont pu être effectués grâce à l'enveloppe de fonctionnement attribuée par la Communauté de Communes pour un montant total de 4 582,38€ TTC.
- ➔ Des travaux de curage et de busage de fossés (Darisole, la Verjonnaire...) ont également été assurés par la CUMA (Saint-Etienne-du-Bois).

B) DE GROS EFFORTS AUX BATTOIRS...



- ➔ Cette année, une réfection complète (reprise de la voirie, accotements, parkings) de la VC 10 aux Battoirs a été réalisée par les Ets TLD VRD TP et Eiffage.
- ➔ A la charge de la commune ces travaux (plan topographique compris) se sont portés à 33 314,26 € TTC (investissement auto financé).
- ➔ Quant au rechargement nécessaire de la chaussée de la VC 10, la compétence étant communautaire, il a été financé par la CCCC sur l'enveloppe de voirie 2010/2011 pour un total de 17 358,55 € TTC.



C) L'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ET DE MISE EN SÉCURITÉ DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE...



- ➔ L'avant-projet d'optimisation de la sécurité de la traversée du village en centre bourg et d'aménagement de la Place des Déportés (en découlant), réalisé en collaboration avec le Cabinet BOUILLIER-DIGARD (Saint-Amour - 39) est désormais dans la phase de recherche de subventions.
- ➔ A ce jour, sont attribuées :
 - une subvention du Conseil Général (au titre des amendes de police) de 30 936 €,
 - une participation du Député Xavier Breton (sur sa réserve parlementaire) de 15 000 €.
- ➔ Restent en attente (d'ici la fin du premier trimestre 2012) les réponses concernant les dossiers déposés fin d'année au titre du C.D.R.A. et de la DETR.

A) L'ENTRETIEN DES BOIS, DES CHEMINS RURAUX ET COMMUNAUX...

- ➔ Que ce soit dans les bois, sur et le long des chemins ruraux ou communaux, Christian Mayer (cantonnier municipal) s'est employé à effectuer de nombreux travaux d'entretien cette année.
- ➔ Cet automne, afin d'optimiser son travail, la commune a investi dans l'achat d'une tronçonneuse d'un montant de 445 € TTC.
- ➔ Aux côtés d'une équipe de la Communauté de Communes du Canton de Coligny, Christian Mayer a également participé à la pose des poteaux des sentiers de randonnée sur le territoire communal.



NOTE IMPORTANTE : Il est rappelé aux particuliers qu'ils sont responsables de l'état des arbres plantés sur leurs propriétés. De plus, en cas de chute d'arbre appartenant à un privé sur une voie publique, les dommages occasionnés aux tiers seront à la charge du propriétaire concerné.

B) LA PROCÉDURE DE DISSOLUTION DE L'AFR...

- ➔ En accord avec la commune, l'Association Foncière de Verjon a voté à l'unanimité, le 15 avril 2011, sa dissolution et la cession de ses biens (actifs et passifs) à la commune.
- ➔ Depuis, l'acte administratif de cession des biens de l'AFR à la commune a été établi et envoyé au Bureau des Hypothèques de Bourg-en-Bresse pour enregistrement.
- ➔ Dès le retour de cette pièce, cette dernière sera adressée au Conseil Général de l'Ain pour établissement de l'arrêté définitif de dissolution.
- ➔ A l'issue de cette procédure obligatoire, les opérations comptables pourront être réalisées.

C) UNE VENTE D'HERBE...

En 2011, la vente d'herbe provenant de la parcelle communale des Grandes Vignes a été concédée à Hervé Bouvard (agriculteur à Senaud - 39) pour une somme annuelle forfaitaire de 288,66 €.

D) UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE...

A la recherche d'un terrain plus grand pour la pratique de ses activités, le Club de Chiens de Sauvetage du Revermont (CCSR), a sollicité la commune de Verjon pour la location d'un terrain de 8000 m². Favorable à cette installation, la commune a signé avec le CCSR (dont le siège social reste à Pressiat) une convention d'occupation précaire portant (à partir du 1^{er} novembre 2011) sur la partie haute des Grandes Vignes, pour un montant de 144 €/an.

E) UN FLEURISSEMENT RÉCOMPENSÉ...



➔ Avec constance, les bénévoles du Comité de Fleurissement verjonnais, soutenus par la commune (renfort des conseillers lors des plantations, aide du cantonnier), ont repris du service au printemps 2011 pour embellir le village.



➔ Jachères fleuries, suspensions, bacs, massifs colorés... fort réussis, ne sont pas passés inaperçus. **L'attribution du Prix d'Encouragement de la Route Fleurie de la Haute Bresse, décerné en fin de saison, est venue récompenser les efforts des bénévoles verjonnais. Félicitations à toutes et à tous.**

RAPPEL : De nouvelles recrues restent toujours les bienvenues, notamment parmi les nouveaux arrivants. Leur renfort (même ponctuel) permettrait de maintenir la qualité de l'embellissement floral local, de diversifier les points de fleurissement et surtout de conforter les rangs de l'équipe.

Pour ce faire, contactez *Olivier LEROY* (Président) au 04 74 51 50 82.

F) UNE PROPRETÉ DES LIEUX PUBLICS PAS TOUJOURS RESPECTÉE ET DES DÉGRADATIONS INADMISSIBLES...



→ En 2011 de nouveau, plusieurs interventions ont dû être effectuées au lavoir, régulièrement bouché par des cailloux et sali par divers déchets jetés dans l'eau ou sur les abords. Sans parler de l'état des toilettes publiques, de bacs à fleurs passés à la farine, et même de pneus jetés dans la rivière !

→ Ces dégradations, délits sanctionnés par le Code Pénal (que l'on soit mineur ou majeur), ont un coût pour la collectivité. Merci de faire en sorte que soient respectés les biens communaux et la propreté des lieux publics.

G) PETITS RAPPELS UTILES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT...

→ BRÛLAGE RESTRICTIF :

Dans les petites communes rurales comme la nôtre, seuls certains brûlages restent tolérés sous conditions (arrêté préfectoral du 06/10/05).

Le brûlage est autorisé pour le bois provenant des débroussaillages, tailles de haie ou d'arbre, uniquement pour les particuliers.

Le brûlage des déchets végétaux tels que pelouse, tonte est interdit.

Le brûlage (quel qu'il soit) est interdit du 15 juin au 15 septembre.

En dehors de ces périodes, le brûlage ne pourra être effectué qu'après le lever du jour (à une distance minimale de 25 m des voies de circulation et des constructions). L'extinction totale du feu devra avoir lieu avant vingt heures. Des conditions de sécurité sont également obligatoires. Les personnes souhaitant avoir une copie détaillée de cet arrêté de brûlage peuvent s'adresser en mairie.

→ NUISANCES SONORES :

Par arrêté préfectoral du 12/09/2000, les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de provoquer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Par ailleurs, nous rappelons aussi que les bruits occasionnés par des animaux bruyants, du bricolage à répétition, des pétards, des mobylettes et des fêtes familiales par exemple, constituent des infractions au code de santé publique. Et lorsque le bruit est causé dans le but de troubler la tranquillité d'autrui, les agressions sonores sont punies d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (article 222-16 du code pénal).

→ DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES :

Il est rappelé que la divagation des animaux domestiques est interdite et passible d'une amende.

- Tout chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres (article L211-23 du code rural).

- Tout chat est considéré comme en état de divagation lorsqu'il est trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître.

- Tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations est considéré comme en état de divagation (article L211-23 du code rural).

... Chapitre VIII - Gestion des déchets ménagers ...

A) UNE GESTION COMMUNAUTAIRE DES DÉCHETS...

Verjon ayant transféré sa compétence en la matière à la Communauté de Communes du Canton de Coligny, la gestion des déchets est donc assurée directement par cette dernière.

➔ ZOOM SUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les tournées de collecte des ordures ménagères résiduelles se font sur la Communauté de Communes du Canton de Coligny les lundi, mardi et jeudi matins (jour selon les communes). Pour la commune de Verjon, le jour de la collecte est le lundi.

Petits rappels :

- Les sacs poubelles hermétiquement fermés et/ou les bacs roulants doivent être déposés le matin de la collecte ou au plus tôt la veille au soir (selon l'heure de passage).
- Les bouteilles en verre, le papier, les emballages ménagers sont à déposer dans les colonnes de tri sélectif (PAV).
- Les déchets verts, le carton, les piles, les ampoules... sont à déposer à la déchetterie.

En cas de tri non effectué, les sacs ne seront pas collectés.

En 2012, des campagnes de contrôle auront lieu de façon inopinée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Coligny.



➔ ZOOM SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Un geste de tri, c'est respecter Dame Nature...

Pensez à trier vos EMBALLAGES MÉNAGERS.

Dans la colonne JAUNE :

(Cartonnettes, emballages ménagers, plastiques)



Dans la colonne VERTE :

(Verres et petits pots)



Dans la colonne BLEUE :

(Papiers, journaux et prospectus)



Une question, un renseignement :

Communauté de Communes du Canton de Coligny : Tél. 04 74 42 04 76.



NOTE :

A Verjon, les PAV sont installés depuis début 2011, à côté de l'atelier communal d'En Auza.

➔ ZOOM SUR LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE PIRAJOUX

Horaires d'ouverture :



HIVER : du 1^{er} octobre au 31 mars

LUNDI : 14 h / 17 h

MERCREDI : 9 h 30 / 12 h et 14 h / 17 h

VENDREDI : 14 h / 17 h

SAMEDI : 9 h 30 / 12 h et 14 h / 17 h

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 30 septembre

LUNDI : 14 h / 18 h 30

MERCREDI : 9 h 30 / 12 h et 14 h / 18 h 30

VENDREDI : 14 h / 18 h 30

SAMEDI : 9 h 30 / 12 h et 14 h / 18 h 30

☒ Son accès gratuit est réservé EXCLUSIVEMENT aux particuliers résidant dans les communes du Canton de Coligny pour les apports des déchets encombrants, végétaux et toxiques.

☒ ATTENTION :

Ce qui est petit peut être très polluant et ce, fort longtemps !
Alors, n'oubliez pas de stocker piles, ampoules...
et de les déposer lors d'un passage à la déchetterie.



☒ RAPPEL :

La déchetterie est aussi un point de collecte pour les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux) des particuliers en auto traitement.

☒ BON À SAVOIR :

Bien qu'une plateforme de récupération des DEEE (Déchets d'Équipements Électroménagers et Électroniques) soit à votre disposition à la déchetterie, **tout point de vente où vous vous adressez pour remplacer un de ces matériels a obligation de vous reprendre votre matériel usagé en fin de vie. C'est la règle du 1 pour 1.**

☒ L'OPÉRATION COMPOSTEURS CONTINUE...



La Communauté de Communes du Canton de Coligny vous propose de participer à :
L'OPÉRATION COMPOSTEURS au prix très spécial de 35 € l'unité composteur en bois douglas d'une capacité de 500 l (80 cm x 80 cm).

Ainsi équipé, vous pourrez composter chez vous tous vos déchets de cuisine et de jardin, vous diminuerez vos déplacements à la déchetterie, participerez à la réduction des déchets et disposerez sous la main d'un compost destiné à la fumure de votre potager et de vos plantations.

Renseignements :

Communauté de Communes du Canton de Coligny

Déchetterie intercommunale à PIRAJOUX, Bois Besson RD 86.

Thierry MAYER - Tél : 04 74 47 32 14 / 06 32 70 69 79

B) LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS...

Adopté en 2011 par l'ensemble des conseils municipaux concernés (dont celui de Verjon), le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2010, établi par la Communauté de Communes du Canton de Coligny est à votre disposition, pour consultation, au Secrétariat de mairie.

C) RAPPEL À DESTINATION DES NOUVEAUX HABITANTS...

Les règlements concernant la collecte des ordures ménagères et l'utilisation de la déchetterie, édités par la Communauté de Communes du Canton de Coligny sont à votre disposition en mairie. Merci de venir les retirer rapidement.

... Chapitre IX - Urbanisme ...

A) DE NOUVELLES HABITATIONS À VENIR AU VILLAGE...



- ➔ La réalisation d'une maison neuve se poursuit en cette fin d'année, sur la parcelle N°2 Aux Raffours.
- ➔ Un permis de construire vient d'être attribué fin décembre pour la dernière parcelle du lotissement des Battoirs.
- ➔ Une autre demande de construction (face au lotissement) reste en cours d'instruction.

B) PETITS RAPPELS UTILES EN MATIÈRE D'URBANISME...

➔ Il est vivement conseillé aux personnes souhaitant entreprendre des travaux (quelle qu'en soit la nature) de vérifier préalablement en mairie, si leur projet est soumis à autorisation.

➔ En effet des prescriptions particulières (matériaux, couleurs, type de tuiles...) existent pour le village, dont la plus grande partie est en zone de protection des Bâtiments de France (l'avis favorable de l'ABF étant une obligation, tant au niveau d'une construction que de certains aménagements). Toutes ces vérifications, de même que les formalités à accomplir sont à faire avant le démarrage des travaux.

➔ En cas de non respect des règlements, l'administration peut demander la démolition des constructions... d'où l'importance de se renseigner au préalable auprès du Secrétariat de mairie où vous pourrez d'ailleurs retirer les formulaires nécessaires à vos demandes d'urbanisme.

➔ La commune est équipée d'un cadastre numérisé permettant, en mairie, la consultation des propriétés et le travail sur plans parcellaires, sur l'ensemble du territoire verjonnais; sachant d'autre part que toute personne peut éditer son plan cadastral sur le site : www.cadastre.gouv.fr

C) UNE RÉVISION IMPOSÉE DE LA CARTE COMMUNALE...

➔ Depuis l'application de la loi SRU, la commune de Verjon est rattachée au Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont; syndicat chargé de la gestion du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), sur l'ensemble de son territoire. Obligatoire, la cartographie (dite ETAT ZERO) de l'état d'urbanisation de Verjon au 1^{er} janvier 2008 a été réalisée début 2010 par le Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont; cartographie approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 29 juin 2010.

➔ Le projet de territoire défini par le SCOT visant à limiter le phénomène d'étalement urbain, le SCOT a fixé une valeur-cible obligatoire de consommation foncière pour l'habitat en extension du tissu urbain de 2 ha pour la commune, alors que la carte communale dispose à ce jour de capacités supérieures (plus de 10

hectares classés en zone constructible); différence qu'il faudra obligatoirement supprimer pour mise en conformité, sachant d'autre part que toute extension de nos hameaux sera interdite.

➔ Pour faire suite à cette obligation de mise en compatibilité du SCOT et sur demande de Monsieur le Préfet de l'Ain, une révision (non subventionnée) de l'actuelle carte communale a été votée le 13 avril 2010 par le Conseil municipal ; mission attribuée pour ce faire au bureau d'études Habitat et Développement Bourgogne Sud – Pays de l'Ain (71).

Débutée en 2011, la première phase de révision de la carte (contexte et objectif de la révision, enjeux issus du diagnostic) a été réalisée par ce cabinet pour un montant de 2 224,56 € TTC.

D) UN CHANGEMENT FORCÉ DE BUREAU D'ÉTUDES...

- ➔ Mi octobre, Habitat et Développement Bourgogne Sud – Pays de l'Ain (71) a mis, de son propre fait, un terme à la mission de révision de la carte communale; ce cabinet arrêtant de suite toutes ses activités en la matière.
- ➔ Les deux prochaines phases de cette étude reprendront en 2012 avec un nouveau Bureau d'Etudes : JURA HABITAT (Lons).
- ➔ Selon la réglementation afférente, toutes les informations utiles (date de l'enquête publique, modalités...) vous seront communiquées en temps utiles par voie de presse ainsi que par le biais d'un communiqué distribué dans vos boîtes-à-lettres.

E) UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT EN COURS...

➔ La Communauté de Communes du Canton de Coligny vient de lancer sur l'ensemble de son territoire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette action vise à améliorer le parc de logements existants (construits avant 1975) dans les neuf communes du Canton de Coligny. Elle s'adresse à la fois aux propriétaires occupants (propriétaire habitant son propre logement) et aux propriétaires bailleurs (propriétaire louant un logement).

➔ **L'OPAH se déroule en 3 étapes :**

- **LE DIAGNOSTIC :**

Réalisé le 1^{er} semestre 2011, cet état des lieux de l'état du bâti ancien a permis de repérer un potentiel de 300 logements à réhabiliter sur le canton.

- **L'ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE :**

Durant le 1^{er} semestre 2012, il s'agira de déterminer les besoins spécifiques du canton et de rechercher les financements avec les partenaires que sont l'Etat (Agence Nationale d'Amélioration pou l'Habitat), la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Ain.

- **LE SUIVI ANIMATION :**

A partir de l'automne 2012, ce sera la phase de terrain par excellence, avec le montage des dossiers de demande de subvention.

➔ **SI DÈS AUJOURD'HUI, VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉHABILITATION DE VOTRE LOGEMENT :**

Pour améliorer son confort thermique

(travaux d'économie d'énergie : isolation, remplacement des fenêtres, chauffage...),

Pour améliorer sa vie au quotidien et son autonomie

(travaux d'adaptation au vieillissement, travaux d'amélioration sanitaire...),

Pour réhabiliter un logement vacant...

Contactez nous si vous souhaitez que votre logement fasse l'objet, gratuitement, d'une étude technique et financière au printemps 2012.

Renseignements :

Communauté de Communes du Canton de Coligny :

Marielle BEGUET - Tél : 04 74 42 04 76

Mairie de Verjon - Tél : 04 74 51 51 81



... Chapitre X - Sécurité, Santé Publique ...

A) LES SAPEURS-POMPIERS VERJONNAIS À VOTRE SERVICE...



➔ Sous l'autorité du Maire et rattaché au SDIS de l'Ain, le Centre de Première Intervention Non Intégré de Verjon (CPINI) est un service communal à part entière, doté d'un Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers.

➔ Installé dans le bâtiment communal d'En Auza, le CPINI verjonnais, placé sous le commandement du *Sergent-Chef Xavier BURIGNAT* (Chef de centre), compte 11 pompiers volontaires bénévoles. Leur efficacité et leur réactivité ont de nouveau été fort appréciées lors du terrible sinistre qui a frappé la famille Begon, en janvier 2011.



**En cas de sinistre
ou d'accident,
contactez toujours en premier le 18,
qui déclenchera pour sa part
l'intervention du CPINI
ou celles d'autres unités si nécessaire
(en fonction de la nature de l'alerte).**

**En cas de problème lié aux nids de guêpes
ou autres insectes, contactez directement
le Chef de Corps au 04 74 51 52 04.**

RAPPEL :

Le CPINI verjonnais invite toutes les bonnes volontés (hommes ou femmes) souhaitant rejoindre ses rangs à contacter Xavier Burignat au 04 74 51 52 04.

B) DE NOUVEAUX MOYENS D'ALERTE...

➔ En octobre dernier, dans l'objectif d'optimiser le déclenchement d'alerte locale, la commune a acheté :

- onze bips d'alerte mobiles permettant à nos pompiers d'être informés en temps réel, pour 789,36 € TTC,
- un pied de sirène (avec radio de déclenchement des bips), installé sur le toit du CPINI pour 4 652,44 € TTC.

Ces achats bénéficieront d'un montant total de subventions du SDIS de 1 365 € TTC.

➔ La participation communale versée au SDIS pour l'équipement ANTARES du CPINI s'est portée à 323,66 € pour l'année 2011.



C) DES INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE DE DÉFENSE INCENDIE...



→ Suite aux travaux de réseaux effectués cette année par le Syndicat des Eaux, deux bornes incendie neuves ont été installées (devant la maison de Michèle Morel à St-Roch et face à la maison de Colette Vitte). Autofinancé par la commune, cet investissement (non éligible à subvention) s'est porté à 4 840,33 € TTC.

→ Un rouleau de tuyau de 20 mètres (diamètre 45) a également été acheté en 2011 pour 102,19 € TTC ; cette opération bénéficiant d'une subvention du SDIS de 17,09 €.

→ Un gros programme de contrôles et d'équipement pour la sécurité de la salle polyvalente a été réalisé en 2011 (confère chapitre 3, paragraphe B).

D) DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS POUR NOS POMPIERS...

→ Dix pantalons F1 sont venus parfaire à l'équipement du CPINI pour un montant de 433,31 € TTC. Une subvention du SDIS de 209,28 € sera attribuée pour l'achat de ce matériel de même qu'un don de l'Amicale des Sapeurs Pompiers verjonnais (à concurrence de la différence HT).

→ Quatre gilets et sept cônes de signalisation ont été achetés pour un total de 168,15 € TTC. Ces équipements ont bénéficié d'une subvention de 14 € du SDIS.

E) UN POINT SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU VILLAGE...

→ Certains usagers extérieurs ou locaux (voitures, motos, mobylettes...) roulent beaucoup trop vite au village (RD 52, rue de l'ancien café, Vieille Rue, Montée des Tilleuls, périmètre de l'église, abords de la mairie et de la salle polyvalente). **Ces conducteurs au comportement irresponsable et inadmissible mettent en danger nos enfants. Enfreindre la vitesse tolérée dans le village (50 Km/h) est une infraction au Code de la route. Merci de redoubler de vigilance.**

→ *Philippe JAMME* -Correspondant sécurité routière au sein du Conseil municipal- reste à votre disposition pour tous ces problèmes en la matière. N'hésitez pas à le contacter pour lui faire part de vos remarques ou de vos suggestions.

RAPPEL IMPORTANT :

NE PAS LAISSER LES ENFANTS JOUER SUR LA BANDE ROULANTE DES VOIES PUBLIQUES.

En plus d'être extrêmement dangereux, ceci constitue un délit !

F) UNE INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS...

La commune est dotée d'un Dossier Communal d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM). À disposition de la population, ce document peut être consulté en mairie.

G) UN PLAN CANICULE OBLIGATOIRE...

Au début de l'été, le dispositif de Plan canicule a été mis en place sur le territoire communal pour les personnes de plus de 65 ans. Il n'y a pas eu d'inscription en 2011.

... Chapitre XI - Social, Solidarité ...

A) DES SERVICES SPÉCIFIQUES À LA PETITE ENFANCE...

VOUS RECHERCHEZ UN MODE DE GARDE POUR VOTRE JEUNE ENFANT ?

La Communauté de Communes du Canton de Coligny vous propose deux modes d'accueil :

1- EN STRUCTURES COLLECTIVES : CRÈCHE ET HALTE GARDERIE

Pour vos enfants, vos petits enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans, un mode de garde régulier ou très occasionnel (par exemples : pour les petites vacances, le temps d'un rendez-vous ou de faire vos courses...)
du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 (18h le vendredi)

À DOMSURE : Micro crèche Car'hibou.



Car'hibou à Domsure : Jeu de dinette



On s'amuse bien !

À BENY : Multi accueil Caram'bole - Le Village, face à l'école Pôle Petite enfance, Le Poisiat RD 28.



Caram'bole à Bénny : Autour du conte



Goûter des familles pour la semaine du goût



Renseignements :

Communauté de Communes du Canton de Coligny Pôle Petite Enfance à BENY, le Poisiat

Contact : Isabelle BADOUX - tél : 04.74.30.41.53 / mail : relais.caramel@orange.fr

2 - CHEZ UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Renseignements :

Le Relais d'Assistants Maternelles caRAMel :

Carmen PEREIRA (tél : 04 74 42 33 04 ou 06 24 67 90 49 - mail : relais.caramel@orange.fr).



ZOOM sur l'organisation du RAM sur le canton de Coligny

Antenne située au Pôle Petite enfance à BENY.

- Permanences administratives pour les parents et les assistantes maternelles : le jeudi après-midi ou sur rendez-vous.
- Temps collectifs pour les assistantes maternelles et les enfants : le jeudi matin.

- Service de prêt de jeux (réservé aux professionnelles) : une fois par mois le vendredi matin (se renseigner auprès du RAM pour les dates précises).





NOTE :

A Verjon, deux assistantes maternelles agréées sont en exercice :

Christelle JACQUET (Tél. 04 74 51 58 63)

et

Corinne TALON (Tél. 04 74 51 57 41).

B) DES SERVICES À DESTINATION DU TROISIÈME ÂGE...

➔ Concernant les demandes d'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), renseignements et dossiers sont donnés, sur place, en mairie de Verjon.

➔ De nombreux organismes de proximité assurant portage des repas, gardes de personnes ou petits travaux à domicile... sont répertoriés à votre intention, dans le "Mémo Utile" (voir en fin de bulletin).

➔ Service Gratuit (mis en place par les communautés de communes de Coligny, Montrevel-en-Bresse, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Saint-Trivier-de-Courtes, co-financé par le Conseil Général de l'Ain), le CLIC des Pays de Bresse est un espace d'accueil et d'information pour les personnes de plus de 60 ans et leur entourage (droits, accompagnement à la vie quotidienne, aide aux démarches administratives, loisirs, bénévolat...).

Une permanence est tenue en mairie de Coligny (salle rose), le 1^{er} vendredi de chaque mois, de 9h à 12h. Accueil téléphonique (tous les jours) au 04 74 30 78 24.

Possibilité également de laisser un message par mail (clicpaysdebresse@orange.fr).

C) SPÉCIAL SOLIDARITÉ GÉNÉRALE...

➔ Les coordonnées de nombreux organismes à vocation sociale, assurant aides d'urgence (Croix Rouge...), protection des droits... sont répertoriées à votre intention, dans le "Mémo Utile".

➔ Une assistante sociale est à votre service en mairie de Coligny. Elle reçoit sur rendez-vous, le mardi matin de 8h30 à 11h30 (Téléphone : 04 74 30 10 50).

➔ N'hésitez pas à contacter le CCAS verjonnais.

ZOOM SUR LE CCAS... UN VRAI SERVICE COMMUNAL D'ENTRAIDE



➔ En cas de "coup dur", le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est à votre disposition pour vous apporter son soutien, en toute confidentialité.

Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter Madame le Maire (Présidente de droit) ou les autres membres du CCAS, à savoir : *Dominique BERROT, Anne BOLOMIER, Thierry JACQUET, Odile MULLER, Christine PUTIN, Muriel RENOUD, Corinne TALON, Marcelle VINCENT.*

➔ Très actif, le CCAS a multiplié ses missions d'urgence en 2011; permettant ainsi d'aider efficacement et ponctuellement plusieurs familles dans le désarroi, avec la discrétion qui s'impose.

➔ Le CCAS verjonnais se charge également chaque année :

- de l'organisation du Repas des anciens ; 31 convives ayant partagé un délicieux repas le 8 octobre dernier à la salle polyvalente (animation musicale assurée par Pascale et Gilou),

- de la réalisation et de la distribution des

colis de Noël offerts aux anciens de la commune hospitalisés ou en maisons de retraite,

- de la prise en charge des goûters offerts aux enfants lors des animations de la Bibliothèque Municipale,

- de la mise en place de l'après-midi Noël (décoration, petits paquets pour les enfants distribués par le Père Noël, goûter, encadrement) qui a fait le 3 décembre dernier le bonheur de 24 petits verjonnais (âgés de 1 à 11 ans).

Le CCAS a assuré le repas de la vogue, le 23 juillet 2011, au profit de ses œuvres sociales.



... Chapitre XII - Vie Locale ...

A) L'ÉTAT CIVIL 2011...

➔ NAISSANCES (2) :

ROUDAUT Léna, POISSONNIER Eléa.

➔ MARIAGES (2) :

PENAVA Pierre et BERENGER Sophie

BERNARD de DOMPSURE Régis et BURDIN de SAINT-MARTIN Anne

➔ DÉCÈS (4) :

PERRET Henriette née BUELLET,

THOIRON Raymonde née BRAYARD,

MICHOLLET Jean,

TOURNIER Estelle née BARBIER.



Nous aurons également une pensée émue pour la famille WEYLAND endeuillée par la perte de leur petite Jade.

Note :

Au dernier recensement intermédiaire de l'INSEE (au 1^{er} janvier 2009), la population de Verjon se portait à 257 habitants.

B) DE NOUVEAUX HABITANTS...

Sont devenus résidents permanents ou secondaires au village en 2011 :

La famille BRONCHART (locataire de l'appartement Bolomier),

Patrick GRILLOT-BOUVARD (locataire de la maison Bouvard),

Franck CHARVET (locataire, maison Zurcher),

La famille HERMET (moulin de la Source),

La famille PUJOL (maison mitoyenne avec l'atelier Gros),

Romain MILLET (maison d'Elise Tournier),

Mathieu DURAND et Anne-Charlotte BOUTELIER (maison Céré).

RAPPELS A L'ATTENTION DES NOUVEAUX HABITANTS

➔ Si vous n'êtes pas encore venus en mairie, merci d'avoir la gentillesse de passer lors d'une permanence afin de retirer les règlements communautaires en vigueur.

➔ Pensez à bien afficher vos noms sur votre boîte-à-lettre respective, afin de faciliter les distributions adressées par la mairie.

C) UNE MOBILISATION SOUTENUE AUTOUR DES MANIFESTATIONS OFFICIELLES...

En nombre, les verjonnais ont de nouveau manifesté leur attachement aux cérémonies officielles 2011 (Vœux de la municipalité, Journée des Déportés le 23 avril et commémoration du 11 novembre).



D) DE BELLES ANIMATIONS, EN PARTENARIAT...

FÊTE PATRONALE



→ La commune a soutenu la réalisation de la Fête patronale, organisée par le Comité des Fêtes verjonnais le troisième week-end de juillet.

→ Manèges, stands forains, course pédestre "Challenge Gervais Morel", animation et bals ont séduit le grand public... sans oublier le feu d'artifice intercommunal tiré au village le samedi soir, entre deux averses.



Le coût de ce feu (co-financé par les communes de Verjon/Pressiat/Courmangoux) s'est porté à 2 000 € TTC, plus la sonorisation (à charge de la commune organisatrice) assurée par la société Graffity Spectacles (Lyon) pour 100 € TTC.

→ La commune a également accordé une subvention exceptionnelle de 200 € au Comité des Fêtes verjonnais pour soutenir la dotation des prix de la course pédestre 2011.



TOUR DE L'AIN



→ Choisie par le Comité d'Organisation du Tour de l'Ain (dans le cadre de sa 2^{ème} étape) pour l'accueil de son "Arrêt Festif" du jeudi 11 Août 2011, la commune de Verjon a proposé aux associations locales et à celles des villages voisins de Courmangoux et Salavre, d'unir leurs forces pour organiser l'évènement au village, sur la Place des Déportés.

→ Créé pour ce faire, un collectif associatif intercommunal VERJON/COURMANGOUX/SALAVRE, aux côtés des trois municipalités a mis toute son énergie dans l'organisation et la réalisation d'un programme d'animations inédites, proposées non stop toute la journée. Musique, danses, démonstrations, expositions, ateliers, stands, décoration du village en bleu et blanc sur le thème du vélo (largement soutenue par les verjonnais que nous remercions chaleureusement) ont fait le bonheur du public.

Sans oublier les deux temps forts de la journée, à savoir :

- l'arrêt de la caravane publicitaire avec ses camions plateaux animés, distribuant des cadeaux aux nombreux spectateurs présents,

- puis le passage très applaudi de la course des professionnels. Repas froid servi sous chapiteau, buvettes ont aussi séduit les visiteurs.

→ Les trois municipalités tiennent à remercier tous les acteurs de cette journée qui restera une belle manifestation populaire et familiale autour de la "Petite Reine".

→ Merci également à tous les sponsors et acteurs de cet évènement.



TÉLÉTHON



→ Nouveauté cette année, le Téléthon 2011 s'est déroulé au village le 3 décembre dernier sous l'auvent de salle polyvalente.

→ A l'abri, autour de boissons chaudes offertes et servies par l'équipe municipale, de nombreux villageois ont attendu calèches et cavaliers des Amis du Cheval Comtois pour remettre leurs dons en faveur de l'AFM ; le montant total collecté pour 2011 étant de 1 178,50 € (dont 320 € à Verjon).



→ Les Amis du Cheval Comtois remercient tous les donateurs (particuliers et associations verjonnaises) pour leur mobilisation.

ILLUMINATIONS



→ Fidèle à la tradition de fin d'année, la commune, avec l'aide du Comité des Fêtes, a installé sapins, décors, guirlandes, de par le village. Un petit air de fête optimisé grâce aux décors personnels des verjonnais ! Un grand merci à tous.

→ En 2011, la commune a acheté des guirlandes lumineuses (443,48 € TTC) pour parer de mille feux sapins et mairie.

E) CULTURE ET LOISIRS AU VILLAGE...

ASSOCIATIONS LOCALES

De nombreuses activités sont proposées sur place par les associations locales (voir détail chapitre 13).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

→ La bibliothèque (salle communale) est à votre disposition toute l'année, le 1^{er} samedi de chaque mois, de 14 à 16 heures (Inscriptions toute l'année).

→ Tarifs :

- adultes : 3 €/an,

- enfants scolarisés en maternelle et primaire : gratuit,

- collégiens/lycéens/étudiants : 1,5 €/an.

→ Ce service culturel de qualité, achalandé deux fois par an par le bibliobus, fonctionne grâce à une équipe de 5 bénévoles accréditées : *Bernadette BOLOMIER*, *Mireille BONANSÉA-MULLER*, *Christine PUTIN (Responsable)*, *Madeleine TOURNIER*, et *Marcelle VINCENT*.

ANIMATIONS ENFANTINES



→ Sur des thèmes variés, trois à quatre animations enfantines (de 3 heures chacune) sont organisées et assurées chaque année par les bénévoles de la bibliothèque.

→ Contes, ateliers bricolage, découverte de livres à la bibliothèque... goûter (offert par le CCAS) rythment ces moments ludiques très attendus par les petits verjonnais.



EXPOSITIONS EN MAIRIE

- ➔ Afin de permettre la découverte constante d'expositions variées au village, l'association Facettes a équipé (à ses frais) la salle du Conseil et la salle polyvalente de cimaises murales.
- ➔ Depuis, ces installations présentent des oeuvres des élèves de l'Atelier Dessin-Peinture ; tableaux changés régulièrement. Des expositions extérieures pourront également être accueillies.
- ➔ La commune remercie sincèrement Facettes pour cet investissement contribuant à la promotion de l'art en milieu rural.

VERJON S'EXPORTE À BOURG-EN-BRESSE



À l'honneur du 26 février au 29 mai 2011, dans le cadre de l'exposition d'objets sacrés au Monastère de Brou, la superbe statue verjonnaise de "la Vierge et l'enfant", prêtée par la commune, a fait partie des pièces maîtresses de cette exposition.

MONUMENT ET PIERRES COMMÉMORATIVES DÉDIÉES AU GRAND BRÛLE



- ➔ À l'initiative de la commune et du Groupe d'animation de Courmangoux, la commune de Verjon s'est investie avec celles des villages de Pressiat, Poisoux, Treffort-Cuisiat dans la réalisation du Monument du "Grand Brûle" érigé en 2011 sur le territoire de Courmangoux.
- ➔ *Christian MAYER* (cantonnier verjonnais) a apporté son aide technique lors des travaux de préparation du site.
- ➔ Nous invitons tous les verjonnais à se rendre sur ce site émouvant et à se souvenir.



ZOOM HISTORIQUE SUR LE GRAND BRÛLE

En juin juillet 1944 le Revermont est contrôlé par la Résistance notamment par le 1^{er} bataillon FTP (Francs Tireurs Partisans) commandé par le capitaine Cribaillet dit Grillon. Les sabotages sur la voie ferrée Bourg - Saint-Amour se multiplient. Le 14 juin 1944, à la gare de Moulin des Ponts, le 1^{er} bataillon FTP au grand complet (450 jeunes gens de la région ayant rejoint le maquis) attaque un train blindé. Au cours de deux heures de combat une centaine d'Allemands est tuée pour seulement quatre FTP. En juillet 1944 le 1^{er} Bataillon FTP proclame le Revermont "territoire libéré" et prend position dans les diverses communes.

Les Allemands bien renseignés par les miliciens ne pouvaient que réagir. D'autant plus que l'axe Bourg - Lons-le-Saunier est vital en cas de retraite.

Une opération de représailles pour tout le département de l'Ain est préparée : sous le nom de code de "Treffendel". Le Revermont, bien sûr, n'est pas oublié.

Le 18 juillet 1944, une colonne de mercenaires cosaques souvent utilisés pour les basses besognes et encadrés par des officiers allemands quitte Coligny en direction du Revermont. Les villages de Verjon, Roissiat, Chevignat, Pressiat, Cuisiat, sont pillés.

Les soldats, à la recherche de maquisards, interrogent avec violence les habitants. Les portes des caves sont défoncées à coups de crosse, et les soldats se mettent à boire. Une fois la colonne arrivée à Cuisiat, l'officier allemand qui la dirige ordonne de faire demi-tour et d'incendier les villages au retour avec des plaques incendiaires et des lance flammes. Les habitants sont expulsés brutalement des maisons sans pouvoir rien emporter. Dans les étables, les animaux ne peuvent être détachés et meurent brûlés. Les soldats complètement ivres tirent dans tous les sens ; effrayée, la population fuit pour se cacher dans les bois.

Ainsi, au fur et à mesure du retour, le quartier de la Vallière à Cuisiat, le village de Pressiat, les hameaux de Chevignat, de Roissiat, le village de Verjon sont incendiés. La lueur de l'incendie se voyait dans toute la Bresse. C'est ce qui fera naître plus tard l'expression de "Grand Brûle". Pendant ce temps, une autre colonne allemande incendie le village de Poisoux.

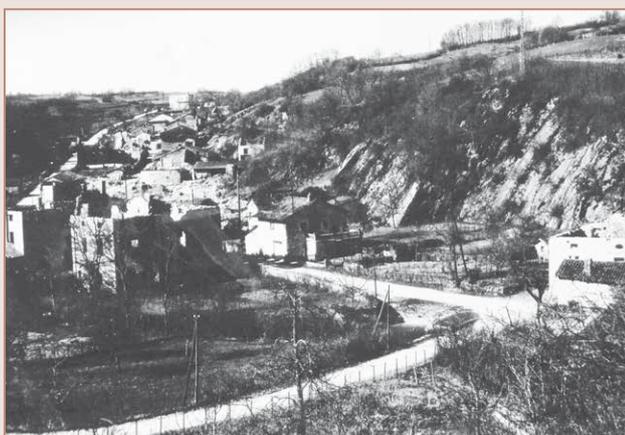
Au cours de cette terrible journée 278 bâtiments sont brûlés : 45 à Cuisiat, 82 à Pressiat, 67 à Chevignat et Roissiat, 47 à Verjon, 31 à Poisoux, 1 à Saint-Rémy et 5 à Valresson.

Ces événements ont profondément marqué les habitants de ces villages du Revermont. Aussi le Groupe d'animation, association de Courmangoux, en accord avec les communes concernées a pris l'initiative d'ériger un monument du "Grand Brûle" à Soustignat lieu symbolique en hauteur et à égale distance des villages incendiés. Les pierres du monument proviennent de la gare de Villereversure et ont été offertes par le Rotary Club de Bourg-en-Bresse Revermont. La forme du monument a été imaginée par des membres du Groupe d'Animation sous la direction de Michel Carrara, en liaison avec les

délégués des communes de Verjon, Pressiat, Poisoux, Cuisiat et Courmangoux, et des Anciens Combattants. Avec l'aide technique des communes et des bénévoles du Groupe d'Animation le monument est installé en janvier 2011. Des textes et des photos sont gravés par les tailleurs du Sentier Mémoire de Pierre. Le 14 juillet le site est inauguré en présence de nombreuses personnalités et de la population. Egalement une borne taillée et gravée rappelant ces événements est mise en place

dans chaque village sinistré constituant ainsi un itinéraire du Grand Brûle.

Texte de Michel Gaillard (Courmangoux)



Photos du "Grand Brûle" à Verjon (HEDER)

QUELQUES PRÉCISIONS :

- La Pierre commémorative verjonnaise a été installée en 2011, dans l'espace communal situé au croisement de la RD52 (direction Roissiat) et de la Montée des Fosseaux.
- En décembre, le Conseil municipal a voté (comme toutes les communes concernées) une subvention exceptionnelle de 261 € attribuée au Groupe d'Animation de Courmangoux dans le cadre de la réalisation d'un dépliant à vocation intercommunale présentant Monument du Grand Brûle et pierres commémoratives dans nos villages.

ÉCOLE DE MUSIQUE DU CANTON DE COLIGNY

➔ Apprendre la musique et pouvoir jouer d'un instrument est à la portée de toute personne (ENFANT ou ADULTE) habitant le canton.

Les professeurs de l'école de musique intercommunale assurent des cours de formation musicale et instrumentale à Coligny et à Marboz. Les jeunes élèves, après quelques années d'apprentissage instrumental, suivent une formation orchestrale (l'Orchestre Junior) qui leur permettra ensuite d'intégrer les rangs de l'une des deux harmonies du canton.

➔ **Instruments enseignés** : clarinette, cor, flûte traversière, hautbois, baryton, euphonium, saxophone, trompette, trombone et batterie/ percussions.

➔ Les inscriptions ont lieu début septembre. **N'hésitez pas à vous renseigner à tout moment de l'année.**

Contact : *Bernadette LOMBARD* - 04 74 42 06 57

RETOUR SUR L'ANNÉE MUSICALE 2010/2011 :



➔ L'audition du 19 février à Marboz reste un événement marquant pour les élèves. A chaque prestation (duos, trios, petits groupes ou orchestre) chacun s'est surpassé pour donner le meilleur de lui-même. Les chaleureux applaudissements du public étaient bien mérités et encourageants pour continuer à persévérer.

➔ L'Ecole Primaire de Coligny :

Un de nos objectifs est de faire connaître aux écoliers du canton les différents instruments de musique. Cette année, cette approche s'est faite auprès de l'Ecole Primaire de Coligny. *François PUTHET*, intervenant musique de la Communauté de Communes du Canton de Coligny, dans les écoles, avait fait travailler des chants aux enfants. Ils les ont ensuite répétés avec quelques musiciens



adultes (l'école de musique, les deux harmonies cantonales ou encore les "Papys") sans oublier quelques jeunes écoliers instrumentistes. En fin d'année scolaire, une restitution du travail effectué en commun a été faite aux parents pour le plus grand bonheur de tous. Globalement une expérience très intéressante à renouveler dans les autres écoles cantonales qui le souhaiteraient... Un grand merci à la directrice et aux enseignants pour l'accueil, aux élèves pour leur participation et à François PUTHET pour sa collaboration.

➔ Les examens de mi-juin : les résultats ont été satisfaisants et ont été récompensés par la remise des diplômes fin juillet. Et le traditionnel verre de l'amitié, partagé avec les familles, a clôturé l'année musicale dans une ambiance festive...

➔ La prochaine audition aura lieu le samedi 11 février 2012 à 20H15 à Bény.

NOTE : Pour la saison 2011/2012, quatre verjonnais sont inscrits à l'école de musique.

SENTIERS DE RANDONNÉE



➔ Au programme 2011, la signalétique des 150 kilomètres de sentiers de randonnée du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Coligny a été réalisée cet automne.

➔ Depuis, vous avez certainement aperçu au bord des chemins de nos villages, de nouveaux poteaux en bois. Ces panneaux directionnels destinés aux randonneurs (non pas aux automobilistes) leur permettront de flâner en pleine nature, à la découverte des trésors cachés du canton.

➔ C'est une première étape, avant la présentation officielle de ce réseau de sentiers de randonnée prévue à Coligny le vendredi 1^{er} juin 2012 à l'étang de Fougemagne.

➔ Retenez dès à présent cette soirée, vous découvrirez ou redécouvrirez ce lieu magique, entre eau et forêt, agrémenté de musique, de lumière et de tas d'autres surprises... Suspense.

A cette occasion, vous assisterez à une exposition sur les sentiers de randonnée du Canton de Coligny et au lancement du document promotionnel (type cartoguide ou topoguide).

➔ Alors, à très bientôt sur nos chemins qui sentent bon la noisette... Renseignements :

Communauté de Communes du Canton de Coligny
tél : 04 74 42 04 76.



... Chapitre XIII - Vie Associative ...

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS LOCALES... Comme de coutume, les associations verjonnaises ont déployé tous leurs efforts pour dynamiser la vie locale, à travers leurs activités soutenues ou l'organisation de nombreuses manifestations au village, en 2011. Nous les remercions sincèrement pour leur mobilisation au service de la collectivité et nous vous invitons à découvrir ci-dessous leur présentation respective.

COMITÉ DU FLEURISSEMENT



Que serait un village sans fleurs ? Le comité de fleurissement tente chaque année d'apporter un peu plus de gaieté dans les rues de Verjon. Ouvert à tous, même aux néophytes, le fleurissement ne demande aux mains vertes qu'un petit investissement le jour de la plantation avec toute l'équipe, puis un arrosage régulier dans un secteur choisi près de votre habitation en sachant que les habitants sont bien sûr conviés au choix des plantes.

L'année dernière, le site de la roue à aube a été retravaillé, d'autres pourraient l'être si de nouveaux bénévoles nous rejoignent.

Alors un petit effort...

Contact **Olivier LEROY** : Tél. 04 74 51 50 82 ou 06 07 98 70 86.

COMITÉ DES FÊTES



Le Comité des Fêtes a organisé la VOGUE et a été partie prenante dans le TOUR DE L'AIN. Une grosse campagne publicitaire a été mise en place, elle s'est avérée bénéfique. Il y a eu foule à la vogue, à la course pédestre et à la retraite aux flambeaux. Johnny Starway (sosie officiel de Johnny Halliday) et démonstrations canines du Club de Chiens de Bourg, nous ont également amené beaucoup de monde le dimanche après-midi. Le bilan de la vogue est positif et cela n'était pas arrivé depuis quelques années. Grâce aux efforts de tous, ces manifestations se sont très bien déroulées. Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein du Comité des Fêtes trois nouvelles recrues qui ont pallié au départ de deux personnes. **L'effectif actuel du Comité est de 25 membres. Pour que perdure la Fête Patronale, nous avons besoin de bras supplémentaires.**

Toutes les nouvelles recrues seront les bienvenues et nous les en remercions par avance.



Le nouveau bureau élu est constitué par **Bernard BERROT** (Président), **Izabella CAZENAVE** (Vice-Présidente), **Philippe JAMME** (Secrétaire), **Muriel RENOUD** (Secrétaire-Adjointe), **Jérôme VITTE** (Trésorier), **Christian BOLOMIER** (Trésorier Adjoint), **Jean-Louis GODEFROY** et **Daniel VINCENT** (Assesseurs).

Contact : **Bernard BERROT** : Tél. 04 74 51 53 91



L'association Histoire Echanges et Développement en Revermont, créée en décembre 2008, adhérente de l'association Patrimoine des Pays de l'Ain, a pour objectif de promouvoir les recherches dans le domaine historique et patrimonial dans le but de rassembler tout ce qui concerne l'histoire du village, la vie quotidienne de ses habitants ainsi que son évolution.

Le point de départ a été des recherches sur la vie de l'abbé François Picquet, originaire de Verjon et enterré au village, missionnaire du Roi au Canada de 1734 à 1760, surnommé l'apôtre des Iroquois. Grâce à ces recherches, des liens ont été renoués avec la ville d'Ogdensbourg, ville que François Picquet avait fondée. En parallèle, quatre conférences sur la vie des Indiens commentées par l'anthropologue Philippe Jacquin ont été organisées au village.

Puis, un livre annuaire communal (LAC) retraçant la situation géographique et démographique du village a été édité.

HEDER a également réalisé une exposition relatant le "Grand Brûle" de Verjon, incendie du village par les Allemands le 18 Juillet 1944. Cette exposition, composée de cinq panneaux transportables, comporte de nombreuses photos anciennes et des témoignages livrés par les Anciens du village ayant vécu cette période. Elle a été inaugurée le 20 juin 2010.

Nous sommes actuellement en train de collecter auprès des anciens du village des informations concernant la vie quotidienne sur la première partie du XX^{ème} siècle afin de réaliser un recueil sur la mémoire de Verjon.

Dans le cadre de l'exposition "Trésors de l'Ain" au Musée



de Brou dans laquelle figurait la statue de la vierge à l'enfant en pierre sise à l'entrée de l'église, une visite guidée de l'église Saint Hippolyte (XV^{ème} et XVI^{ème} siècles) a eu lieu le 22 mai 2011. A cette occasion, une nouvelle plaquette d'aide à la visite de l'église a vu le jour avec de nombreuses photos ainsi que l'historique des diverses restaurations, entre autres celles de la Chapelle des Seigneurs.

Des recherches sur les moulins, nombreux à Verjon, sont en cours. Une visite guidée et commentée du village a été effectuée le 11 juin 2011 lors de la venue à Verjon de la famille Planche, descendante de Benoit Planche et Augustine Convert, derniers propriétaires du Moulin Planche au XIX^{ème} siècle.

L'Association a également apporté sa pierre à l'organisation du Tour de l'Ain 2011 avec la tenue d'un stand concernant les vélos anciens composé d'une exposition sur les vélos RADIOR et l'entreprise REMO, prêtée par André GALLET, de panneaux relatant les exploits du verjonnais Armand PROMPT, champion de 1927, commentée par ses fils, ainsi que des vélos anciens prêtés par Henri DAUVERGNE de Marboz (présent lui aussi).

Afin d'assurer le financement de ses actions, HEDER organise un vide grenier chaque 14 Juillet qui remporte un vif succès. Nous remercions à cette occasion tous les bénévoles de Verjon et alentours sans qui cette manifestation ne pourrait avoir lieu.

Aussi, si vous êtes intéressés par le passé du village, ou si vous avez des informations ou photos à nous faire connaître, nous vous accueillons les bras ouverts.

Contact : *Christine PUTIN* (Présidente) 04 74 51 57 12.

SOCIÉTÉ DE CHASSE



L'association de chasse communale verjonnaise est placée sous la présidence de *Michel VITTE*. Comme chaque année (en début et milieu d'année), elle assure également la protection des cultures pour éviter les dégâts des sangliers (en collaboration avec les Sociétés de Chasse de Coligny et de Salavre, et ce sur ces trois territoires communaux).

L'association de chasse communale verjonnaise a organisé cette année, en janvier, des journées de vente de boudin campagnard (au local des chasseurs).

De nouveaux sociétaires restent les bienvenus.

N'hésitez pas à vous renseigner.

Contact : *Michel VITTE* : Tél. 04 74 51 51 88.

SETT

Après plusieurs années de sommeil faute d'encadrants, l'association locale de Tennis de Table sera dissoute début 2012.

COMITÉ DE RESTAURATION

Le Comité de Restauration a pour but de soutenir financièrement les travaux de restauration de l'église verjonnaise.

Début novembre 2011, la 4^{ème} opération boudin-civier fut une très belle réussite. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur mobilisation constante au service de notre belle église.

Le comité a aussi dressé le bilan de l'année écoulée, lors de son assemblée générale du 25 novembre :

1/ Des devis pour chiffrer le coût de la fermeture (structure métallique, vitres), et l'éclairage de l'enfeu ont été demandés. Un dossier de demande de subvention a été déposé en conséquence par la commune auprès du Conseil Général de l'Ain. La structure métallique n'ayant pas été acceptée par l'Architecte des Bâtiments de France, de nouveaux devis sont en cours; la réalisation de ces travaux étant prévue début 2012.

2/ Des devis ont également été sollicités par la commune auprès d'entreprises compétentes pour la réparation des deux petits vitraux des chapelles nord. La proposition la moins disante se porte à 2 330 €. Envisagée également, la création d'un vitrail (avec protection) pour la chapelle Sainte-Catherine a fait l'objet de deux demandes de subvention de la commune, adressées au Conseil Général de l'Ain et à la DRAC. La commune reste à ce jour dans l'attente de leur réponse respective. Ces travaux sont prévus d'ici fin 2012.

Contact : [Odile MULLER](#) (Présidente) au 04 74 51 52 41.



CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Avant tout, nous aurons une pensée émue pour *Henriette APERRET, Jean MICHOLLET, Estelle TOURNIER*, amis décédés cette année.

Du côté des activités du Club des retraités verjonnais, la reprise s'est faite le jeudi 08/09/2011.

Les cotisations sont restées à 20 €, et les participants ont reçu une feuille de calendrier pour l'année.

De nouveaux adhérents nous ont rejoints en début de saison : *Colette VITTE, Marie-Louise et André VUILLOD*.

Tous ensemble, nous pratiquons en toute convivialité, autour des tables de la salle communale, nos jeux favoris (cartes, scrabble, triominos...), deux fois/mois (le jeudi, à partir de 14 heures). Ces journées se terminent par une collation. Les adhérents apportent souvent eux-mêmes des gâteaux de leur fabrication, et nous les en remercions.

[La saison 2011/2012 s'achèvera par un repas au restaurant, le 26 avril prochain.](#)

Nous rappelons que les nouveaux sont les bienvenus, même en cours d'année. Nous souhaitons à toutes et à tous une bonne année et une bonne santé pour 2012.

Contact : [Bernard FARGEOT](#) (Président) au 06 89 02 78 62.



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Fortes des pompiers en activité et de quelques anciens, l'Amicale a tenu son assemblée générale le 21 janvier 2011 ; le bilan financier 2010 s'avérant mitigé suite aux travaux effectués au local.

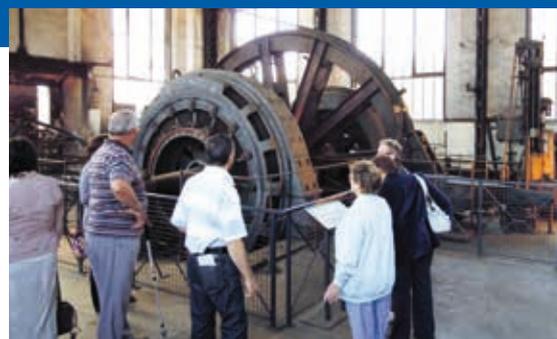
Le 21 Mai 2011, nous avons pris la direction de Saint-Etienne, pour la visite du Musée de la Mine. Ce fut un parcours spectaculaire et émouvant sur les pas des mineurs. Nous avons fait aussi un détour par Rochetaillé, Bessat, Saint-Julien Molin-Molette où nous avons dégusté "bonbons de Saint-Julien" et bières bio (fabrication artisanale).

Le 25 Juin 2011, notre Repas Champêtre, avec jambons à la broche, s'est déroulé à la salle polyvalente verjonnaise. Ces journées où nous nous retrouvons, pompiers, anciens pompiers, conjointes et enfants nous permettent de nous détendre dans un contexte autre que les missions qui nous sont confiées sur la commune, et sont très appréciées de tous. Samedi 10 décembre 2011 notre après midi "Concours de belote" avec de nombreux joueurs de cartes venus en découdre dans une ambiance conviviale, fut suivi d'une excellente soirée choucroute.

En décembre également, l'Amicale a procédé à sa distribution de calendriers dans les foyers verjonnais. Elle remercie la population pour l'excellent accueil réservé à ses membres.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers souhaite une bonne année aux verjonnais et verjonnaises.

Contact : [Philippe GIROUD](#) (Président) au 04 74 51 52 12.





L'association Facettes qui a pour vocation de développer les activités culturelles et artistiques en milieu rural, compte à ce jour 60 adhérents (adultes, ados et enfants) venant de Verjon, des communes et cantons voisins.

Cinq ateliers sont proposés toutes les semaines (sauf pendant les vacances scolaires) :

- Le mercredi après-midi et en soirée :

Expression graphique pour les enfants avec *Béatrice BEGUIN*.

Peinture paysanne avec *Odile MULLER*.

Théâtre ados avec *Laurent PARICARD*.

Théâtre adulte avec *Michelle MOREL*.

- Le vendredi en fin d'après-midi :

Dessin académique avec *Mireille BONANSÉA-MULLER* et *Odile MULLER*.

Le premier week-end de juillet, la traditionnelle Expo-théâtre a clôturé une année de travail pour tous les ateliers.

L'atelier théâtre s'est exporté quatre fois, de septembre à novembre, à Malafretaz (bibliothèque), Courmangoux, Treffort (pour le sou des écoles) et Coligny (pour le téléthon).

Deux fois par trimestre sont organisés des stages de peinture à l'huile et de peinture paysanne.

Le 1^{er} octobre 2011, une journée découverte de l'exposition Monet à la fondation Gianadda à Martigny (Suisse) a été suivie par 57 participants qui ont pu profiter de cette journée exceptionnelle; chacun souhaitant renouveler cette expérience.

Enfin en 2011, l'association a équipé la salle polyvalente et la salle du Conseil de cimaises afin de faciliter l'installation d'expositions (coût : 850 €). Du côté des manifestations de Facettes à venir en 2012, de belles surprises vous attendront. Nous vous invitons à les découvrir dans le calendrier des manifestations, à la fin de ce bulletin.

Pour tout renseignement, s'adresser aux responsables :

- Théâtre : *Michelle MOREL* (Vice-Présidente) au 04 74 51 53 65

- Autres ateliers : *Odile MULLER* (Présidente) au 04 74 51 52 41.



NOUVEAUTÉ : LE CLUB CANIN S'INSTALLE A VERJON (CCSR)

Créé en septembre 2010, le CCSR compte actuellement une vingtaine de membres et ses effectifs ne cessent d'augmenter. Initialement à Courmangoux le CCSR s'est vu dans l'obligation de déménager, son terrain ne répondant pas aux normes requises pour l'organisation de concours de Sauvetage.

Depuis le 01/11/11, le club s'est installé aux "Grandes Vignes", à Verjon. De nouveaux horaires ont été aménagés. Les cours ont lieu : le samedi après-midi de 15h à 16h pour les chiots et les débutants, et de 16h à 17h pour les confirmés et l'initiation au Sauvetage.



La plupart des adhérents viennent dans le but d'éduquer leur compagnon à quatre pattes et participent aux cours d'éducation encadrés par des moniteurs agréés. Les méthodes utilisées sont positives. Tout passe par le jeu et les récompenses. L'ambiance est ludique et conviviale. En plus de l'éducation, les adhérents ont la possibilité de pratiquer : le sauvetage en compétition.

Ce sport canin encore méconnu du grand public est en plein essor. Selon les aptitudes du chien, on peut choisir

une ou plusieurs spécialités : le pistage (recherche de personnes égarées en suivant leur trace), la surface (recherche de personnes disparues en forêt), la recherche en décombres, la recherche en avalanche. Le club pratique principalement les deux premières spécialités. Les compétitions permettent une sélection des meilleurs chiens de recherche et se composent de trois parties : l'obéissance, la dextérité (parcours d'agrès divers) et la recherche. Elles permettent de créer une vraie complicité entre l'homme et son chien.

La présidente *Christine DEVILLAINE* et *Jean-Marc DUMONT* ont participé à plusieurs compétitions tout au long de l'année et ont vu leurs progrès récompensés.

L'été 2011 du CCSR a été marqué par différentes manifestations :

Fête du club avec tournoi, fête du chien à Chatillon-la-Palud, démonstrations lors de la fête de la Saint Laurent à Pressiat et du Tour de l'Ain à Verjon.

L'année 2012 sera également riche en événements avec :

- Le 22 janvier, le loto organisé par le CCSR à la salle des fêtes de Coligny, animé par Bresse Revermont.

- Le 29 janvier, l'assemblée générale en mairie de Pressiat (siège social) à 11 heures.

- Les 14 et 15 avril, l'organisation d'une compétition internationale de chiens de sauvetage, durant laquelle les participants évolueront devant le public dans divers exercices de recherche, dextérité et obéissance.

Contact :

Christine DEVILLAINE (Présidente) au 04 74 51 00 67 ou par mail : clubccsr@orange.fr.

Mémo utile

A) MAIRIE

☒ **SECRETARIAT** - Ouvert le mardi de 17 à 19H et le jeudi de 17 à 19H.

Téléphone/Répondeur : 04 74 51 51 81 - Fax : 04 74 51 53 29 - e-mail : mairie.verjon@wanadoo.fr

Secrétaire de mairie : [Chantal LARCHER](#).

☒ **LE MAIRE** (Tél : 09 75 41 16 92) et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous le samedi matin.

☒ **ALLO, SERVICE PUBLIC** - Une première réponse à vos questions administratives, du lundi au vendredi de 8h à 19h, et le samedi de 9h à 14h. Tél. 3939 (0,12 €/mn à partir d'un poste fixe).

B) SERVICE ASSURÉS LOCALEMENT

☒ **AGENCE POSTALE COMMUNALE** - Ouverte du lundi au samedi de 9h à 11h30. Service photocopies et envois de fax à votre disposition, sur place. Attention : tout changement d'horaire ponctuel ou de fermeture exceptionnelle (en cas de congés ou de formations de l'employée communale) pouvant intervenir est affiché au préalable sur la porte de la Poste.

Tél. 04 74 51 54 35 - Responsable : [Solange MAURY](#).

☒ **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** - Le 1^{er} samedi de chaque mois de 14 à 16H (dans la salle communale). Inscriptions toute l'année. Tarifs : Adultes : 3 €/an - Enfants scolarisés en maternelle et primaire : gratuit - Collégiens/Lycéens/Étudiants : 1,5 €/an.

☒ **LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE** - En mairie, aux horaires d'ouverture du Secrétariat.

☒ **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** - A la disposition de tous, en mairie, aux horaires d'ouverture du Secrétariat.

☒ **EGLISE SAINT-HIPPOLYTE** - Ouverte tous les jours. Messes célébrées le dernier dimanche du mois + les fêtes, de la Toussaint à Pâques, à 10h30. Pour tout renseignement s'adresser au [Père Didier GAUD](#), à la cure de Saint-Etienne-du-Bois - Tél : 04 74 30 55 26.

☒ **RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES** - En porte à porte, le **LUNDI matin**.

☒ **TRI SÉLECTIF** - Points d'apports volontaires, à votre disposition au village, vers l'Atelier communal.

☒ **TRANSPORTS SCOLAIRES** - Ramassages pour Coligny et Marboz le matin, et retours le soir sur la Place des Déportés. Se renseigner auprès des établissements scolaires.

☒ **TRANSPORTS EN COMMUN** - LIGNE 115 : Verjon/Treffort/Bourg/Treffort/Verjon, assurée toute l'année (sauf jours fériés) par la RÉGIE DÉPARTEMENTALE DES TRANSPORTS DE L'AIN. Arrêts sur la Place des Déportés.

Renseignements, horaires et tarifs au 04 74 22 14 20 (www.car.ain.fr) ou au 04 74 22 01 77 (www.rdtain.fr).

Prospectus 2011/2012 en Mairie.

☒ **CO-VOITURAGE** - Voir site internet spécifique du Conseil Général de l'Ain : www.covoiturage.ain.fr

☒ **PRESSE/CORRESPONDANTES LOCALES**

• Progrès de l'Ain : [Claude LOCATELLI](#) au 03 85 76 67 43.

• Voix de l'Ain : [Marie-Thérèse DUFOUR](#) au 04 74 51 50 27

C) ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES

☒ **AGRICULTEURS / EXPLOITANTS AGRICOLES / ÉLEVEURS**

• [Philippe BOLOMIER](#) - Tél. 04 74 51 54 64.

• [Roland NURY](#) - Tél. 04 74 51 55 91.

☒ **ARTISANS ET ENTREPRISES**

• Agro alimentaire : Volailles [Thierry SIBELLE](#) - Tél. 06 08 61 79 53

• Antiquités : [Ets GROS](#) - Tél. 04 74 51 51 51.

• Plâtrerie/Peinture : [Bernard VITTE](#) - Tél. 04 74 51 52 61.

• Plomberie : [Ets BOLOMIER-BURDEYRON](#) - Tél. 04 74 51 52 09.

☒ **PROFESSIONS LIBÉRALES**

• Architecte : [Gilles DEBOST](#) - Tél. 04 74 51 54 49.

• Conseil en Communication : ID.FIX' - [Marie-Pierre LAURENT](#) - Tél. 09 75 41 16 92.

☒ **ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES**

• [Christelle JACQUET](#) - Tél. 04 74 51 58 63.

• [Corinne TALON](#) - Tél. 04 74 51 57 41.

☒ **TOURNÉES SUR PLACE DE COMMERÇANTS EXTÉRIEURS**

• Boulanger de Roissiat, les mardis, jeudis et samedis, le matin à partir de 9h30.

• Boucher/Traiteur de Marboz, le vendredi vers 10h30.

• Epicier : Casino Market (Coligny) livre sur commande tous les jours.

• Fromager de Marboz, le vendredi matin, vers 8h30.

• Primeur (fruits et légumes), le lundi matin sur la Place des Déportés, de 11h à 12h.

• Vins/Spiritueux : Le Caveau du Revermont - [Bertrand BOLOMIER](#) (Treffort) livre sur commande.

D) SERVICES DE PROXIMITÉ

ⓧ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

- Conciliateur de Justice - Permanence à la mairie de Coligny, le 2ème jeudi du mois à 14h30 (sur rendez-vous, à prendre au préalable au Secrétariat de la mairie de Coligny).
- Conseil Départemental de l'Ain et de l'Accès aux Droits - 4 Rue du Palais à Bourg . Tél. 04 74 14 01 43.
- Trésor Public - Place de la Résistance à Montrevel-en-Bresse. Tél. 04 74 25 40 59.

ⓧ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- Communauté de Communes du Canton de Coligny. Tél. 04 74 42 04 76 / Fax : 04 74 42 03 60.

ⓧ EMPLOI

- Point relais emploi - Permanence ANPE en mairie de Coligny, le lundi de 13h30 à 16h30. Tél. 04 74 30 11 12.

ⓧ ENSEIGNEMENT/GARDES D'ENFANTS

- Enseignement - Ecole et Collège publiques à Coligny (voir annuaire). Ecole privée à Marboz (voir annuaire).
- Centres de Loisirs - A Coligny et à Marboz (voir annuaire).
- RAM - Relais "caRAMel"

Permanences téléphoniques assurées tous les jours ouvrables par Carmen Peirera (Animatrice) au 06 24 67 90 49.

- Crèche + Halte-Garderie "Caram'bole" - Le Poisiat à Béný. Renseignements et inscriptions au 04 74 30 41 53.
- Micro Crèche + Halte-Garderie "Car'hibou" - Le Bourg (face à l'école) à Domsure. Renseignements et inscriptions au 04 74 30 41 53.

ⓧ GESTION DES DÉCHETS

- Communauté de Communes du Canton de Coligny. Tél. 04 74 42 04 76 / Fax : 04 74 42 03 60.
- Déchetterie de Pirajoux - Ouverte aux particuliers du canton.

Horaires d'ouverture au public :

Du 1^{er} octobre au 31 mars : les lundis et vendredis de 14h à 17h, et les mercredis et samedis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

Du 1^{er} avril au 30 septembre : les lundis et vendredis de 14 à 18h30, et les mercredis et samedis de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30.

ⓧ HABITAT

- ABF - Architecte des Bâtiments de France (Monsieur Grange)- Boulevard de Brou à Bourg. Tél. 04 74 22 23 23.
- ADEME - Tél. 04 72 83 46 00 - Fax 04 72 83 46 26 Mail : ademe-rhone-alpes@ademe.fr pADIL - Informations juridiques, financières et fiscales sur le logement (construction, acquisition, amélioration, location). Tél : 04 74 21 82 77.
- CADASTRE - Rue Charles Tardy, à Bourg.
- CAL-PACT - Amélioration de l'habitat - Conseils et aides à l'accessibilité du logement (pour les personnes âgées ou handicapées). Tél. 04 74 21 02 01.
- CAUE - Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Tél. 04 74 21 11 31.
- CDHR - Point info Habitat - Aides financières aux propriétaires pour la réalisation de travaux de réhabilitation. Tél. 04 74 45 36 80.
- DDT AIN - Rue Bourgmayer à Bourg. Tél. 04 74 45 62 37.

ⓧ LOISIRS

- Cinéma itinérant Rural Bresse Revermont - A la salle des fêtes de Coligny. Calendrier des projections en mairie de Verjon.

ⓧ SANTÉ

- Médecins, pharmacien, infirmières, ambulancier, dentiste, kinésithérapeutes, sage-femme à Coligny (voir annuaire).
- Dons du Sang - Renseignements en mairie de Coligny. Tél : 04 74 30 10 97.

ⓧ SOCIAL/AIDE AUX PERSONNES

- Assistante Sociale - Permanence en mairie de Coligny, le mardi matin de 8h30 à 11h30, ou sur rendez-vous au 04 74 30 10 50.
 - ADAPA - Services d'aides et soins à domicile, d'employées de maison, de gardes à domicile, portage de repas, petits travaux)... Permanences mensuelles en mairie de Coligny, les 2ème et 4ème jeudis de 10h à 12h, ou sur rendez-vous. Tél. 04 74 45 51 70.
 - ADMR - Services d'aides à domicile aux personnes âgées ou handicapées. Tél. 04 74 25 85 37.
 - ADSEA de l'Ain - Référent départemental "Violences faites aux femmes" . Tél. 04 74 32 55 93.
 - Ain Aide Service - Services d'aides à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées. Tél. 04 74 42 02 14 ou 06 83 98 46 17.
 - Association REPAS - Portage de repas à domicile aux personnes âgées ou handicapées. Tél. 04 74 25 85 86.
- Contact à Verjon : Marie-Thérèse Dufour au 04 74 51 50 27.
- CAF de l'Ain - Rue Aristide Briand, à Bourg. Tél. 0 820 25 01 10 (0,112 € TTC/mn) ou (sur Internet : www.ain.caf.fr).
 - CLIC - Espace d'accueil et d'information pour les personnes de plus de 60 ans et leur entourage (droits, accompagnement à la vie quotidienne, aide aux démarches administratives, loisirs, bénévolat...). Permanence le 1^{er} vendredi de chaque mois en mairie de Coligny (salle rose), de 9h à 12h. Accueil téléphonique (tous les jours) au 04 74 30 78 24. E-Mail : clicpaysdebresse@orange.fr
 - CPAM de l'Ain - Place de la Grenouillère à Bourg. Sur Internet : www.ameli.fr.
 - CROIX ROUGE - Renseignements en mairie de Coligny. Tél : 04 74 30 10 97.
 - EDF situation d'urgence ou de précarité. Tél. 0 800 65 03 09.
 - VSI - Prestations de services aux particuliers (ménage, repassage, bricolage, petits travaux de jardinage...). Tél. 03 85 31 08 12.

NUMÉROS D'URGENCE

CENTRE ANTI POISON DE LYON : 04 72 11 69 11.
CENTRE DE SECOURS/POMPIERS : 18.
EDF DÉPANNAGES 24/24H : 0 810 333 001.
FRANCE TÉLÉCOM DÉPANNAGES 24/24H : 1013.
GENDARMERIE : 17 OU 04 74 30 11 29.

GDF URGENCES 24/24H : 0 810 433 001.
SAMU : 15.
SOGEDO DÉPANNAGES :
03 84 48 83 37 (horaires de bureau)
ou 03 84 70 68 86 (en dehors des heures de bureau).

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2012

| | |
|-----------|---|
| JANVIER | <p><i>Club du 3^{ème} Age</i> : réunions Détente le 5 et le 19 à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Bibliothèque</i> : permanence le 7 à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Vœux de la Municipalité</i> : le 14 à 11h à la salle polyvalente.</p> <p><i>Journées Boudin de la Chasse</i> : organisées par la Société de Chasse le 20 et le 21 au Local des Chasseurs.</p> <p><i>Visite commentée de l'exposition Sarrabat au Musée de Brou</i> : proposée par Facettes le 21 à 10h (ouverte à tous, renseignements et inscriptions au 04 74 51 59 41).</p> <p><i>Loto du Comité des Fêtes</i> : le 29 à 14h à la salle polyvalente.</p> |
| FÉVRIER | <p><i>Club du 3^{ème} Age</i> : réunions Détente le 2 et le 16 à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Bibliothèque</i> : permanence le 4 à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Animation Carnaval des enfants</i> : organisée par la Bibliothèque Municipale le 11 à 14h à la salle polyvalente.</p> <p><i>Facettes</i> : Soirée "CATCH IMPRO", le 18 à 20h30 à la salle polyvalente.</p> |
| MARS | <p><i>Club du 3^{ème} Age</i> : réunions Détente le 1^{er} et le 15 à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Bibliothèque</i> : permanence le 3 à 14h à la salle communale.</p> |
| AVRIL | <p><i>Club du 3^{ème} Age</i> : réunions Détente le 5 et le 19 à 14h à la salle communale. Repas de clôture, le 26.</p> <p><i>Bibliothèque</i> : permanence le 7 à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Concours international de chiens de sauvetage</i> : organisé par le CCSR les 14 et 15 sur leur terrain verjonnois.</p> <p><i>Animation enfantine</i> : organisée par la Bibliothèque Municipale le 28 à 14h à la salle polyvalente.</p> <p><i>Commémoration</i> : cérémonie des Déportés le 29 en matinée au Monument aux Morts (suivie du verre de l'amitié à la salle polyvalente).</p> |
| MAI | <p><i>Bibliothèque</i> : permanence le 5 à 14h à la salle communale.</p> |
| JUIN | <p><i>Bibliothèque</i> : permanence le 2 à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Concours de pétanque de la Société de Chasse</i> : le 17 sur la Place des Déportés.</p> |
| JUILLET | <p><i>Bibliothèque</i> : permanence le 7 à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Week-end Artistique de Facettes</i> :</p> <ul style="list-style-type: none">- les 7 et 8, exposition de l'Atelier Dessin-Peinture à la salle polyvalente.- les 7 et 8, représentations de l'Atelier Théâtre à la salle polyvalente. <p><i>Farfouille-Vide grenier d'HEADER</i> : le 14 dans le village.</p> <p><i>Fête Patronale</i> : organisée par le Comité des Fêtes (sur la Place des Déportés) :</p> <ul style="list-style-type: none">- le 20, Manèges, retraite aux flambeaux, bal des jeunes en soirée.- le 21, Manèges, course pédestre à 16h, repas du comité à 19h, bal populaire en soirée.- le 22, Manèges, animation spectacle en début d'après-midi, avec le sosie de Mickael Jackson. |
| AOÛT | <p><i>Bibliothèque</i> : permanence le 4 à 14h à la salle communale.</p> |
| SEPTEMBRE | <p><i>Bibliothèque</i> : permanence le 1^{er} à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Club du 3^{ème} Age</i> : le 6 et le 20 réunions détente à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Journées du Patrimoine</i> : organisées par HEADER et le Comité de Restauration de l'église les 15 et 16, visites guidées de l'édifice et expositions.</p> <p><i>Soirée poésies musicales</i> : proposée par Facettes le 29 à 20h30 avec Julie accompagnée par Eric Meunier (accordéon) et Frédérique Bayard (harpe). En même temps, exposition de portraits au pastel de Frédérique Bayard (salle polyvalente).</p> |
| OCTOBRE | <p><i>Club du 3^{ème} Age</i> : le 4 et le 18 réunions détente à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Bibliothèque</i> : permanence le 6 à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Repas des Anciens</i> : organisé par le CCAS et la Municipalité le 6 à midi à la salle polyvalente.</p> <p><i>Animation enfantine</i> : organisée par la Bibliothèque Municipale le 13 à 14h à la salle polyvalente.</p> |
| NOVEMBRE | <p><i>Bibliothèque</i> : permanence le 3 à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Club du 3^{ème} Age</i> : réunions Détente le 8 et le 22 à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Journée boudin du Comité de restauration de l'église</i> : les 9 et 10 à la salle polyvalente.</p> <p><i>Commémoration du 11 novembre</i> : cérémonie le 11 en matinée au Monument aux Morts (suivie du verre de l'amitié à la salle polyvalente).</p> |
| DÉCEMBRE | <p><i>Bibliothèque</i> : permanence le 1^{er} à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Animations Téléthon</i> : avec le concours de la Municipalité et des Associations le 1^{er} (sous l'auvent de la salle polyvalente).</p> <p><i>Animation de Noël pour les enfants</i> avec le concours du CCAS et de la bibliothèque municipale : le 1^{er} à 14h (salle polyvalente).</p> <p><i>Club du 3^{ème} Age</i> : réunions Détente le 6 et le 20 à 14h à la salle communale.</p> <p><i>Concours de belote de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers</i> : le 8 en après-midi à la salle polyvalente.</p> <p><i>Repas Choucroute de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers</i> : le 8 en soirée à la salle polyvalente.</p> |

